



المملكة المغربية



وزارة الشباب و الرياضة
ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵙⴻⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵔⵉⵎⴻⵙⴰⵏⵜ

Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse

2015-2030

*Pour une jeunesse citoyenne, entrepreneur,
heureuse et épanouie*

Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse

2015-2030

***Pour une jeunesse citoyenne, entrepreneur,
heureuse et épanouie***

**Préparée par le Ministère de la Jeunesse et Sports
en collaboration avec le Comité Interministériel de la Jeunesse**

2014

SOMMAIRE

PREAMBULE	VII
SOMMAIRE EXECUTIF	VIII
INTRODUCTION	1
<i>Cadre de la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse</i>	<i>1</i>
<i>Définition de la jeunesse</i>	<i>2</i>
<i>Objectif de la Stratégie.....</i>	<i>3</i>
<i>Processus d'élaboration</i>	<i>4</i>
I. LE CADRE DES POLITIQUES PUBLIQUES	6
<i>Education et Formation</i>	<i>6</i>
<i>Les politiques de Santé et Prévention des fléaux sociaux.....</i>	<i>8</i>
<i>Les politiques d'Inclusion Sociale.....</i>	<i>9</i>
<i>Valeurs, citoyenneté, encadrement associatif et politique</i>	<i>11</i>
<i>Les Droits de l'Homme.....</i>	<i>11</i>
<i>Gouvernance et Communication</i>	<i>12</i>
II. LIMITATIONS DES POLITIQUES ACTUELLES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	12
III. VISION ET PRINCIPES CLES	14
<i>La Vision 2020</i>	<i>14</i>
IV. GROUPES CIBLES PRIORITAIRES.....	16
<i>Qui sont les jeunes en situation d'exclusion économique ?.....</i>	<i>16</i>
V. AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	18
<i>Axe 1 : Augmenter les opportunités économiques pour les jeunes et promouvoir leur employabilité</i>	<i>20</i>
<i>Axe 2 : Accroître l'accès et la qualité de services de base pour la jeunesse et réduire les disparités géographiques</i>	<i>22</i>
<i>Axe 3 : Promouvoir la participation active des jeunes dans la vie sociale, civique et la participation dans la prise de décision.....</i>	<i>23</i>
<i>Axe 4: Promouvoir le respect des droits de l'homme</i>	<i>24</i>
<i>Axe 5 : Renforcer les dispositifs institutionnels de communication, d'information, d'évaluation et de gouvernance</i>	<i>24</i>

VI. MECANISMES DE COORDINATION ET D'IMPLEMENTATION	26
<i>Responsabilités de coordination.....</i>	<i>26</i>
<i>Les mécanismes d'implémentation.....</i>	<i>26</i>
VII. PLAN D'ACTION OPERATIONNEL.....	28
<i>Suivi & Evaluation :</i>	<i>28</i>
<i>Risques et mitigation</i>	<i>30</i>
VIII. ETAPES A VENIR.....	32
ANNEXES.....	33
<i>Annexe 1: Eléments de diagnostic sur la jeunesse</i>	<i>34</i>
<i>Education</i>	<i>34</i>
<i>Formation et Développement Personnel</i>	<i>35</i>
<i>Emploi/entreprenariat</i>	<i>35</i>
<i>Santé.....</i>	<i>37</i>
<i>Fléaux sociaux.....</i>	<i>37</i>
<i>Religion</i>	<i>38</i>
<i>Citoyenneté/valeurs/politique</i>	<i>38</i>
<i>Les droits Humains</i>	<i>40</i>
<i>Gouvernance/Communication</i>	<i>41</i>
<i>Annexe 2 : Tendances de la participation au marché du travail chez les jeunes.....</i>	<i>42</i>
<i>Annexe 3 : Cadre Général des mesures d'implémentation de la SNIJ</i>	<i>43</i>

Acronymes Abréviations

ADS	Agence de Développement Social
ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
BM	Banque Mondiale
CD	Compact Disque
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CES	Conseil Economique et Social
CSE	Conseil Supérieur de l'Education
CNDH	Conseil National des Droits de l'Homme
CRI	Centre Régional d'Investissement
EN	Entraide Nationale
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GIZ	Coopération Technique Allemande
HCP	Haut Commissariat au Plan
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IST	Infection sexuellement transmissible
MA	Ministère de l'Artisanat
MAPM	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime,
MCMRE	Ministère chargé des Marocains Résidants à l'Etranger
MHUPV	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MESRSFC	Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MSFFDS	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social
MRE	Marocains Résidants à l'Etranger
OFPPT	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
ONG	Organisation non Gouvernementale
PAMT	Programmes d'accès au de marché du travail
PANE	Plan d'Action National pour l'Enfance
PNEI	Pacte National pour l'Emergence Industrielle
RAMED	Régime d'assistance médicale
SNIJ	Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse
TPE	Très Petites Entreprises
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome de l'immunodéficience acquise



صاحب الجلالة الملك محمد السادس
نصره الله

« ... [La jeunesse] doit ... être traitée comme une force de dynamisation du développement. Il est donc impératif de mettre au point une stratégie globale qui mettrait fin à la dispersion des prestations fournies actuellement à notre jeunesse, et d'adopter une politique intégrée qui associe, dans une synergie et une convergence, les différentes actions menées en faveur des jeunes ».

Sa Majesté le Roi Mohamed VI, Discours à la Nation à l'occasion du 59ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, 20 août 2012.

Préambule

Aujourd'hui, la situation de la jeunesse est caractérisée par des paradoxes saisissants, des disparités extrêmes en termes de ressources économiques, technologiques, intégratives, sociales et culturelles qui diffèrent considérablement selon les régions, les localités et les groupes de population. Ainsi, la "jeunesse" se révèle de plus en plus être une catégorie sociale spécifique qui connaît plusieurs contraintes. Les difficultés auxquelles les jeunes font face quant à leur intégration socio-économique, politique et culturelle, doivent être au cœur d'une action collective.

Les perspectives du développement du Maroc et la réussite des changements politiques et socio-économiques dépendent entre autres, des conditions de socialisation des jeunes. L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique publique solide en faveur des jeunes est une nécessité impérieuse qui interpellent d'un côté l'implication de la société civile et des jeunes en tant que levier de changement et d'agent incontournable à l'élargissement du dialogue et d'un autre, des interventions cohérentes et coordonnées. Cette mobilisation va imprimer les bases d'une nouvelle philosophie valorisant l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active et entraîner des changements dans les mentalités et dans les comportements.

Etant donné que ces défis à relever par les responsables publics, privés, les bailleurs de fonds, et la société civile ont des conséquences non seulement pour le présent mais également et à plus forte raison pour leur avenir, le besoin d'une politique adaptée consacrée aux jeunes constitue l'une des principales priorités aujourd'hui autour d'un large consensus et d'une vision à long terme. Le consensus permettra aux décideurs d'œuvrer non seulement pour les jeunes, mais également avec eux ; autour d'un accord permettant à la fois de répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes et de reconnaître leur potentiel comme cadre pour le développement d'une politique nationale Jeunesse. Bien entendu, la formulation d'une politique en faveur de la jeunesse ne saurait être un processus strictement dirigé "par en haut". Le développement d'une politique solide de la jeunesse nécessite l'implication d'acteurs sociaux, une consultation avec les jeunes à grande échelle ainsi que le maintien d'un lien étroit avec la société civile.

Aussi, la Stratégie Nationale intégrée de la Jeunesse présentée dans ce document a été élaborée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, en partenariat avec la Direction Générale des Collectivités Locales, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance et le Fonds des Nations Unies pour la Population, ainsi qu'avec l'Assistance Technique de la Banque Mondiale et l'appui du Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée. Le document propose une vision stratégique intégrée en matière de jeunesse sous le leadership du Ministère de la Jeunesse et des Sports avec la participation active des ONG des jeunes, et servira de cadre de planification et de programmation pour toutes les actions sectorielles en faveur des jeunes.

Cette version de la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse a été soumise à l'appréciation de près de 27.000 jeunes lors du débat national de la jeunesse organisé le 22 Septembre 2012. Il a été l'occasion de vulgariser la SNIJ, de recenser la réaction des jeunes et d'identifier les éventuelles propositions d'amélioration de celle-ci. Par ailleurs, ont aussi été identifiés les principes directeurs qui doivent guider la création et le fonctionnement du Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action Associative. Cette journée de débat aura donc permis, sur la base des propositions formulées par les 27.000 jeunes qui ont répondu présent et qui ont animé cette manifestation, de disposer d'une stratégie finalisée et concertée et de mettre en lumière les attentes concrètes des jeunes afférentes au CCJAA.

Sommaire Exécutif

La Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse (SNIJ) pilotée par le MJS est le résultat de trois années de collaboration continue parmi un grand nombre d'acteurs Gouvernementaux, bailleurs de fonds, de la société civile et des jeunes.

Elle s'inscrit dans une ambition générale de placer les jeunes au cœur des politiques publiques et notamment de répondre aux lignes directrices de la nouvelle Constitution ratifiée en 2011 qui a renforcé le cadre législatif pour la jeunesse au Maroc. En effet, la Constitution souligne la nécessité de :

- étendre et généraliser la participation de la jeunesse au développement social, économique, culturel et politique du pays,
- aider les jeunes à s'insérer dans la vie active et associative et prêter assistance à ceux en difficulté d'adaptation scolaire, sociale ou professionnelle,
- faciliter l'accès des jeunes à la culture, à la science, à la technologie, à l'art, au sport et aux loisirs, et de,
- créer les conditions propices au plein déploiement de leur potentiel créatif et innovant dans tous ces domaines.

Objectifs

Bien que le Maroc dispose d'un grand nombre de stratégies sectorielles, il n'existait pas jusqu'à présent de cadre stratégique commun pour les politiques jeunesse au niveau national et les efforts publics restent confrontés à des défis au niveau de couverture et d'efficacité. L'objectif de la Stratégie Nationale est donc d'être un document de référence qui puisse guider les politiques publiques et orienter l'intervention et les efforts des autres acteurs en matière de politique intégrée Jeunesse dans les années à venir. En particulier, la Stratégie vise à :

- Assurer une cohérence de l'action Gouvernementale envers la jeunesse,
- Renforcer des investissements de qualité pour la jeunesse marocaine, et
- Compléter et renforcer les stratégies et plans sectoriels existants

Vision commune

La Stratégie Nationale propose une vision globale selon laquelle la jeunesse marocaine pourra atteindre son plein potentiel comme acteur clé et dynamique dans la construction et le développement du pays. Ainsi, la Stratégie vise à assurer que « *Tous les jeunes hommes et femmes au Maroc ont les capacités et opportunités pour réussir la transition à la vie adulte à travers une éducation de qualité, l'accès à un emploi digne, des services de santé appropriés, et la participation active dans la vie politique, sociale, et culturelle.* »

Dans le cadre de cette vision, la Stratégie met l'accent sur l'inclusion économique et sociale des groupes de jeunes défavorisés. En effet, le manque d'accès à l'emploi, l'emploi informel, les conditions de travail précaires, la faible participation dans la vie sociale et civique, et la pauvreté, entre autres, affectent davantage les jeunes de faibles niveau d'instruction, les jeunes dans le milieu rural, ainsi que les jeunes filles. La Stratégie a donc pour objectif de réduire ces inégalités pour que tous les jeunes du Maroc puissent bénéficier des mêmes opportunités.

Champs d'intervention

Les objectifs d'inclusion économique et sociale ne peuvent être atteints avec des programmes isolés ou dans un seul secteur. Aussi, la Stratégie Nationale propose la mise en place d'un cadre institutionnel, politique, et législatif ainsi qu'un portefeuille d'instruments et interventions à travers les différents secteurs et ministères. Afin d'acquies la vision commune, la Stratégie Nationale définit donc 5 axes stratégiques, qui découlent des besoins de jeunes et de l'analyse des gaps institutionnels pour répondre à ces besoins:

1. Augmenter les opportunités économiques pour les jeunes et promouvoir leur employabilité
2. Accroître l'accès et la qualité de services de base pour la jeunesse et réduire les disparités géographiques
3. Promouvoir la participation active des jeunes dans la vie sociale et civique et dans la prise de décision
4. Promouvoir le respect des Droits de l'Homme
5. Renforcer les dispositifs institutionnels de communication, d'information, d'évaluation et de gouvernance.

Les quatre premiers axes ciblent directement les jeunes à travers l'amélioration de différents types de services publics et privés et des interventions plus adaptées aux besoins de la jeunesse. En revanche, le cinquième axe est transversal favorisant un cadre institutionnel plus adéquat, et visant l'amélioration de l'information, la communication, l'évaluation et la gouvernance des politiques et programmes afin de mieux impacter les jeunes. Ensembles, les cinq axes stratégiques vont constituer la feuille de route de l'action Gouvernementale en matière de politique en faveur de la jeunesse. En effet, pour chaque axe stratégique, la Stratégie présente des mesures prioritaires ainsi que des mesures complémentaires à l'horizon 2020.

Mécanismes d'implémentation

La mise en œuvre de ces axes sera facilitée par un Plan d'Action (2015-2030) qui proposera les détails d'implémentation en termes de mesures priorisées, les indicateurs de résultats, les responsabilités, ainsi que le cadre budgétaire.

L'efficacité de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Jeunesse appelle la mise en place d'une instance étatique de haut niveau pour assurer la coordination interministérielle pour la SNIJ. A ce titre, il est proposé d'instituer un **Ministère Délégué auprès du Chef de Gouvernement Chargé de la Jeunesse**.

La Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse présente un agenda ambitieux. Pour réussir, il faudra la collaboration active et durable de tous les acteurs concernés, les jeunes, les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et les bailleurs de fonds.

Introduction

Cadre de la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse

1. **Au Maroc d'aujourd'hui, les jeunes de 15 à 29 représentent environ 30% de la population totale du pays, avec un effectif global de plus de 8.4 millions de jeunes marocains, et 44% de la population en âge de travailler (les personnes âgées de 15 à 64 ans).**
2. **Cette situation démographique constitue à la fois une chance et un défi.** Les jeunes représentent un atout important et ils peuvent contribuer à l'innovation, à la consommation et à la productivité croissantes, dans la mesure où ils participent activement au processus économique. En plus, avec une augmentation de la population en âge de travailler par rapport aux enfants et personnes âgées, la structure démographique actuelle de la jeunesse permet aussi une baisse des taux de dépendance, ce qui peut alléger le fardeau de l'Etat. Cependant, si cette génération de jeunes n'a pas d'opportunités suffisantes pour son insertion économique et sociale, ce grand potentiel risque d'être perdu avec des conséquences négatives en termes de dynamisme économique et inclusion sociale.
3. **La plupart des jeunes Marocains ont été exclus de la croissance économique enregistrée par le pays au cours des années 2000.** Un nombre considérable des jeunes sont au chômage et un nombre encore plus important demeurent inactifs, découragés par les minces perspectives de trouver un emploi. Parmi les jeunes qui ont un travail, une bonne majorité évolue dans le secteur informel avec peu ou pas de sécurité d'emploi ni d'avantages sociaux. En même temps, l'engagement des jeunes dans des activités civiques est très faible, ces derniers ne participent pas, dans une large mesure, à des associations de la société civile et aux affaires communautaires. Par conséquent, la société marocaine doit aujourd'hui faciliter l'inclusion active et significative de sa jeunesse dans la vie économique et civique, permettant ainsi leur transition vers l'âge adulte.
4. **Le Printemps Arabe a montré la profondeur de l'exclusion ressentie par les jeunes.** Au delà des demandes de démocratie, le respect des droits de l'homme, et l'amélioration de la gouvernance et de la transparence, les jeunes marocains ont exprimé leur volonté de réaliser leurs aspirations et participer pleinement dans la vie économique, sociale et publique. En effet, face à l'inertie d'une prise en compte réelle des jeunes dans le cadre des politiques publiques, les jeunes militent aujourd'hui pour une politique qui considère l'expression de leurs besoins. Par ailleurs, ils cherchent à attirer plus d'attention sur les questions qui les concernent.
5. **Dans ce contexte, plusieurs réformes politiques, économiques, et sociales ont été initiées.** Notamment, en 2011, une nouvelle Constitution a été adoptée par le Maroc qui donne des nouvelles lignes directrices en faveur des processus démocratiques, les droits de l'homme, et la régionalisation. Entre autre, la constitution souligne l'égalité devant la loi et les conditions effectives de liberté, égalité et de participation, préconise des instances de concertation en vue d'associer les différents acteurs sociaux à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques; et stipule la jouissance de tous les droits, y compris à l'égalité genre. Dans ce contexte, l'article 33 de la nouvelle constitution insiste sur la nécessité d'« étendre et généraliser la participation de la jeunesse au développement social, économique, culturel et politique du pays, aider les jeunes à s'insérer dans la vie active et associative et prêter assistance à ceux en difficulté d'adaptation scolaire, sociale ou professionnelle, et faciliter l'accès des jeunes à la culture, à la science, à la technologie, à l'art, au sport et aux loisirs, tout en créant les conditions propices au plein déploiement de leur potentiel créatif et innovant dans tous ces domaines ». La Constitution a aussi renforcé le cadre légal favorisant la participation des jeunes à la vie publique du pays, par l'institutionnalisation d'un Conseil Consultatif de la Jeunesse et l'Action Associative, qui devra, comme évoqué par Sa Majesté Le Roi Mohamed VI, "contribuer

à l'élaboration des axes stratégiques, et adopter, avec la participation des jeunes, une politique prenant en compte la pleine citoyenneté des jeunes".¹

6. **La déclaration Gouvernementale en janvier 2012 a placé les jeunes au centre de ses préoccupations.** La déclaration a mis l'accent sur les problèmes que connaît la jeunesse et la nécessité d'une stratégie transversale qui s'inscrit au-delà de toute considération sectorielle et qui tendra à concrétiser une approche globale, de coordination et d'appui aux efforts de toutes les parties prenantes dans les questions concernant les jeunes, selon une approche participative qui implique tous les acteurs politiques et associatifs agissant dans le domaine de la jeunesse. Par ailleurs, la déclaration préconise de multiples actions pour une meilleure insertion économique des jeunes, la mise en place de Conseils de Jeunes à différents niveaux, l'encouragement des jeunes dans la vie politique et l'action associative, et un meilleur accès des jeunes aux services de proximité.
7. **Le discours Royal du 20 août 2012 a mis en exergue la légitimité des jeunes à ambitionner une meilleure insertion sociale et professionnelle,** notamment par un accès privilégié à l'emploi par l'émergence des conditions optimales à leur plein épanouissement et leur aptitude à prendre en charge les responsabilités. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a souligné la nécessité de réformes éducatives, la création d'un environnement favorable à l'accès au logement, à la santé et aux différentes structures de proximité, aux espaces de sports et de loisirs, aux centres d'insertion et aux espaces dédiés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il a par ailleurs mis l'accent sur la généralisation de ces espaces dans toutes les régions du Royaume ainsi que la promotion de la création culturelle et artistique à côté de l'intérêt à porter à la vie politique, économique et sociale. C'est dans ce contexte général que s'inscrit la Stratégie Nationale de la Jeunesse afin de mieux répondre aux attentes de la jeunesse actuelle et future.

Définition de la jeunesse

8. **Le concept de «jeunesse» se réfère au stade de la vie entre l'enfance et l'âge adulte.** La jeunesse est une période particulière de la vie qui ne signifie pas seulement une plus grande maturité biologique et psychologique, mais aussi le processus d'intégration de l'individu dans la communauté sociale. Pendant cette période, les jeunes sont appelés à développer les compétences et les capacités afin de prendre en charge des rôles sociaux dans toutes les sphères de l'activité humaine. En règle générale, ce processus dure jusqu'à ce qu'ils atteignent un niveau suffisant d'autonomie, de responsabilité sociale et d'indépendance.
9. **La limite d'âge dépend largement du contexte social. Selon plusieurs définitions internationales, notamment celle des Organisations des Nations Unies, sont considérés comme jeunes les personnes âgées de 15 à 24 ans.** La tranche d'âge de 15 à 24 ans est utilisée comme définition de référence de la jeunesse au niveau international. Utilisant la même définition, dans leur récente publication « Les Jeunes en Chiffres »², le Haut Commissariat au Plan montre néanmoins que la transition à l'âge adulte n'est pas du tout complétée avant 24 ans. Au niveau national 87,5% des jeunes sont encore célibataires, 81 % vivent avec leurs parents, leur taux d'inactivité est de 65% (le HCP considère comme inactive, toute personne qui n'est ni activement occupée, ni en chômage, et y compris les jeunes qui sont à l'école).
10. **Aussi, la proposition retenue par beaucoup d'autres pays dans le monde d'une définition "jeunesse" opérationnelle est étendue à la tranche d'âge 15- 29 ans.** Cette définition élargie a déjà été utilisée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports dès la première Consultation Nationale des Jeunes en 2001 et adoptée par le récent rapport « Promouvoir les Opportunités et la Participation des Jeunes » réalisé en 2009-2010³. Par ailleurs, cette vision est également

¹ Sa Majesté le Roi Mohamed VI, *Discours à la Nation à l'occasion du 59ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple*, 20 août 2012.

² Royaume du Maroc, Haute Commissariat au Plan, *Les Jeunes en Chiffres*, Aout 2012

³ Banque Mondiale, *Promouvoir les opportunités et la participation des jeunes*, Mai 2012

partagée par les jeunes eux-mêmes⁴. Ainsi, compte-tenu de l'allongement de la transition vers l'âge adulte, résultant de l'absence de certaines opportunités, la référence 15-29 ans représente un compromis entre la définition standard (15 à 24 ans) et les exigences de certains représentants de jeunes qui souhaitent avoir la limite d'âge portée à 35 ans ou même au-delà. Toutefois, il existe une grande hétérogénéité des différentes catégories de jeunes couvertes par cette définition. Si le cadre de la Stratégie retient comme définition de la Jeunesse la tranche d'âge entre 15 et 29 ans, certaines catégories au delà de 29 ans, notamment parmi les défavorisées seront néanmoins concernées par la SNIJ, en vue de bénéficier des politiques intégrées et les inclure socialement et économiquement⁵.

Objectif de la Stratégie

11. **De manière générale, la Stratégie Nationale a pour but d'assurer des investissements de qualité dans la jeunesse marocaine.** Similaire aux investissements dans l'enfance, les investissements dans les jeunes sont à la base du développement économique et social d'un pays. Inversement, la négligence du capital humain de la jeunesse est non seulement coûteuse pour les jeunes eux-mêmes, mais également pour la société dans son ensemble. Le manque d'attention et d'investissements publics dans les jeunes peuvent avoir pour conséquence une faible performance scolaire, le chômage et le sous-emploi, et l'augmentation des fléaux sociaux comme la toxicomanie et la délinquance. Les conséquences économiques potentielles d'une telle perte de potentiel humain, produisant des coûts directs de la hausse des dépenses publiques et des coûts d'opportunité de la perte de productivité, peuvent être énormes, et doivent donc être évités.
12. **Dans ce contexte, la Stratégie Nationale vise à fournir à l'ensemble des acteurs publics et privés les grandes lignes et les orientations stratégiques en matière de promotion des jeunes au Maroc.** Elle représente un nouveau pacte social en matière d'intervention dans le secteur de la jeunesse pour prévenir l'exclusion des jeunes et faciliter leur participation pleine et entière dans toutes les sphères de la société. Ainsi, la Stratégie est conçue comme un document de consensus général avec une perspective de long-terme, dont la pertinence va au delà d'un mandat de Gouvernement. Dans ce contexte, la Stratégie a pour but de :
 - i) Consolider un processus de réflexion, de consultation et d'analyse en associant tous les acteurs publics et privés, et en premier lieu les jeunes;
 - ii) Proposer une vision générale de la société par rapport à la jeunesse ;
 - iii) Identifier les axes stratégiques d'intervention transversale, et déterminer les objectifs réalistes et les mesures concrètes pour améliorer la situation des jeunes dans le court, moyen, et le long terme ;
 - iv) Orienter l'action Gouvernementale d'une manière compatible avec la vision et les axes stratégiques, définir les rôles et les responsabilités des différents intervenants, proposer des cibles précises et des mécanismes institutionnels pour l'implémentation des politiques et programmes en faveur des jeunes.
13. **En particulier, la Stratégie Nationale de la jeunesse vise à assurer une cohérence de l'action Gouvernementale envers la jeunesse.** Toute politique jeunesse relève de champs et de périmètres ministériels multiples, touchant tant à l'éducation qu'à l'emploi, au logement, à la santé, la culture, etc. Cependant, au Maroc, l'action Gouvernementale pour les jeunes reste segmentée, avec des résultats insuffisants en termes de couverture et de qualité des services offerts aux jeunes. Or, il est nécessaire de construire une politique jeunesse qui puisse intégrer et guider les efforts des différents acteurs afin de garantir une meilleure collaboration entre les services de l'État ainsi qu'entre les acteurs publics, privés et associatifs. La Stratégie Nationale de la Jeunesse n'est donc pas une Stratégie sectorielle du Ministère de la Jeunesse et des Sports, mais une stratégie intégrée du Gouvernement marocain dans son ensemble.

⁴ Consultations Nationales- USAID/Projet SANAD-Mars 2012

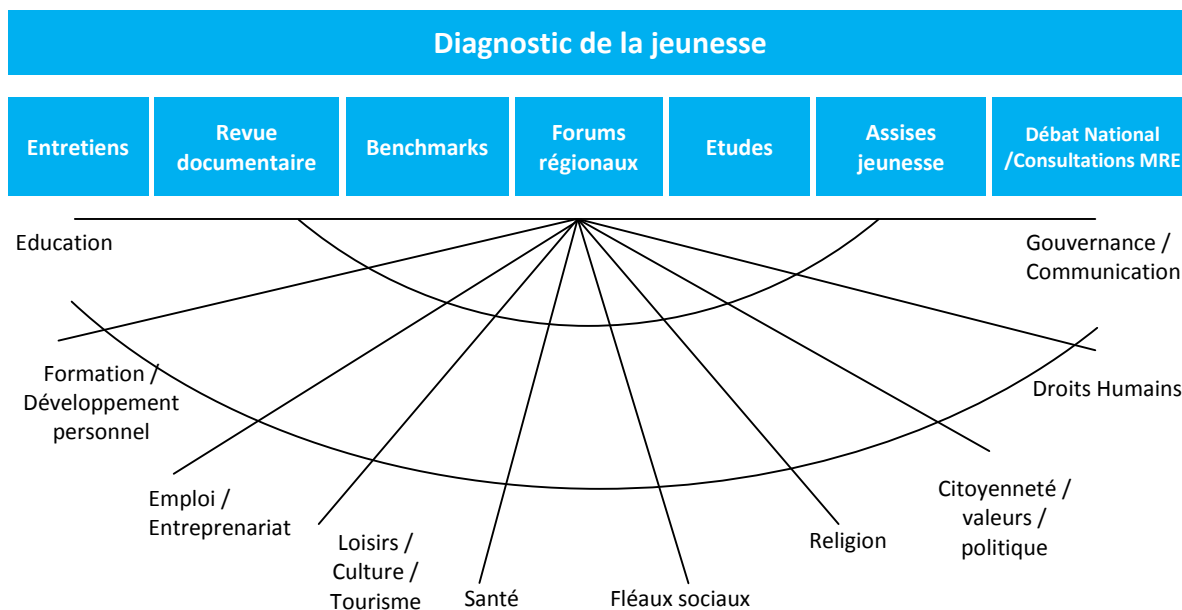
⁵ Enquête sur les ménages et les jeunes 2009–2010.

14. **Aussi, la Stratégie Nationale a pour but de compléter et de renforcer les stratégies et plans sectoriels.** La Stratégie Nationale de la Jeunesse ne se présente pas comme document de synthèse des politiques et programmes déjà existants. La Stratégie Nationale se concentre principalement sur l'aspect transversal traduit en axes stratégiques nécessitant des réponses intersectorielles concertées afin de mieux aligner l'offre publique avec les attentes et besoins des jeunes. Dans cette optique, la Stratégie Nationale de la Jeunesse vise à intégrer les bonnes expériences au Maroc et dans d'autres pays en vue de créer des nouveaux partenariats entre les différents acteurs publics, privés, et société civile.

Processus d'élaboration

15. **La Stratégie Nationale est le résultat de trois années de collaboration continue.** Un comité élargi (32 institutions) a été mis en place en novembre 2009 afin d'élaborer la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse au travers d'une démarche participative. Lancée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, en partenariat avec la Direction Générale des Collectivités Locales, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), la Stratégie avait comme ambition la mise en place d'une vision stratégique intégrée en matière de jeunesse sous le leadership du Ministère de la Jeunesse et des Sports avec la participation active des ONG des jeunes. Plus récemment, la Stratégie Nationale a aussi bénéficié du soutien technique de la Banque Mondiale et du Centre pour l'Intégration Méditerranéen de Marseille.
16. **Plusieurs consultations avec les jeunes marocains de tout le pays ont été effectuées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.** Pendant la première phase des consultations 2009-2010, plusieurs entretiens avec les différentes parties prenantes (ministères, parties politiques, etc.) ont été organisés pour identifier l'offre existante en faveur de la jeunesse et rechercher les synergies possibles, 16 forums régionaux ont été tenus, réunissant 4500 jeunes en vue de discuter les besoins des jeunes consacrés par la tenue des premières assises de la jeunesse en mai 2011 auxquelles plus de 700 jeunes ont pris part. Dans une deuxième phase, à la suite des événements du printemps arabe, le changement de Gouvernement et la mise en place de la nouvelle Constitution, de nouvelles consultations nationales ont été organisées le 22 Septembre 2012, avec la participation de plus de 27 000 jeunes à travers le pays.
17. **Les questions de la jeunesse au Maroc ont par ailleurs suscité de récents efforts de politique orientée vers la recherche et la collecte de données** par les organismes nationaux et internationaux relatives aux problèmes de l'éducation, la transition au marché de l'emploi, la santé et les comportements à risque, ainsi que la citoyenneté et la participation actives. Un comité interministériel a été établi en octobre 2012 pour arrêter les domaines sur la thématique de la jeunesse, la discussion des axes stratégiques ainsi que pour la mise en place d'un plan d'actions à l'horizon 2020. Des réunions bilatérales avec les différentes parties prenantes, le comité consultatif des jeunes, les agences des Nations Unies ainsi que les consultations nationales et les consultations au niveau international avec les jeunes marocains résidents à l'étranger ont permis d'identifier dix domaines sur la thématique de la jeunesse comme présenté dans le schéma ci-dessous⁶ (voir Annexe 1 pour une discussion plus détaillée).

⁶ Eléments de Diagnostic Annexe 1



18. La Stratégie finale à adopter par le Gouvernement serait le résultat d'un processus de consultation et de concertation avec les différents acteurs publics, privés et de la société civile. Les domaines retenus sur la thématique de la jeunesse ont été au cœur des politiques publiques lors des dernières décennies. L'analyse qui suit sur le cadre des politiques publiques va mettre la lumière sur les stratégies et programmes réalisés par thématique de la jeunesse, souligner les limitations des politiques actuelles en faveur de la jeunesse et proposer les pistes d'amélioration à entreprendre dans le cadre de la Stratégie Nationale Intégrée Jeunesse. Pour assurer la transparence ainsi que la plus grande légitimité du processus décisionnel, des consultations en ligne, visant principalement les acteurs de la société civile sur le draft final seront conduites sur une période de deux semaines, et un workshop, réunissant tous les acteurs a été tenu pour approbation du document final de la SNIJ.

I. Le cadre des politiques publiques ⁷

19. **La question des politiques dédiées à la jeunesse, et principalement sur l'emploi des jeunes a été soulevée au Maroc au cours des années 80.** A l'époque, deux analyses de la situation ont été avancées, l'une soutient la structure démographique de la jeunesse et la volonté exprimée de travailler dans le secteur public et l'autre renvoie aux inefficiences du système d'éducation et de formation. L'absence de politiques publiques d'emploi à cette époque a été compensée par la création en 1990 du Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir qui avait pour mission de produire des études et rapports sur la situation des jeunes en vue d'éclairer la décision publique. Malgré les réformes entamées par les différents Gouvernements, la problématique des jeunes s'est accrue au cours de la précédente décennie. Déjà en 2000, SM le Roi a placé la jeunesse marocaine au cœur de toute stratégie de développement intégré. Conformément aux Orientations Royales, les précédents Gouvernements ont fait de la jeunesse l'une de ses principales priorités en adoptant des politiques qui se focalisent sur les principes de l'égalité des chances et des opportunités, l'éducation valorisante, l'autonomie et la citoyenneté, la mise à niveau éducationnelle, intellectuelle et professionnelle pour assurer l'accès des jeunes au marché de l'emploi, et la protection des jeunes contre les comportements marginaux à risque.
20. **Plus récemment, le programme Gouvernemental 2008-2012 pour le développement économique social a placé comme priorité l'amélioration des résultats sociaux tout en augmentant la croissance et la compétitivité.** Dans ce contexte, l'éducation, la santé, l'accès aux services tels que le logement, et la mise en place des mécanismes ciblés de filets sociaux ont fait l'objet de la priorité politique. Parmi les objectifs de cette politique, la mise en application des réformes inter sectorielles pour de meilleurs résultats dans tous les secteurs : (i) amélioration de la gouvernance ; (ii) réforme de l'administration publique ; et (iii) décentralisation et déconcentration pour une meilleure offre de services de base.
21. **Les intérêts des jeunes sont aussi mis au centre de la nouvelle Constitution adoptée en 2011.** En effet, la nouvelle Constitution souligne la nécessité d'« étendre et généraliser la participation de la jeunesse au développement social, économique, culturel et politique du pays, aider les jeunes à s'insérer dans la vie active et associative et prêter assistance à ceux en difficulté d'adaptation scolaire, sociale ou professionnelle, et faciliter l'accès des jeunes à la culture, à la science, à la technologie, à l'art, au sport et aux loisirs, tout en créant les conditions propices au plein déploiement de leur potentiel créatif et innovant dans tous ces domaines ». A la lumière de ces orientations, plusieurs politiques sectorielles ont été menées au Maroc pour répondre aux besoins des jeunes en matière d'éducation, d'alphabétisation, de formation, d'emploi, de santé, d'intégration sociale, d'encadrement politique, etc.

Education et Formation

22. **Les politiques d'Education ont connu un processus de réforme accéléré depuis la fin des années 1990.** Après l'adoption de la Charte de l'Education et de la formation en 1999, porteuse d'une réforme considérée comme fondamentale pour la rénovation du système éducatif, le bilan des réalisations des préconisations de la Charte Nationale d'Education et de Formation était mitigé en 2007. En 2008, le Conseil Supérieur de l'Enseignement (CSE) rend public le premier Rapport National sur l'Etat de l'Ecole et ses perspectives⁸. Depuis, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation de Cadres et de la Recherche Scientifique (MENESFCRS) a élaboré un Plan d'Urgence ambitieux sur la période 2009-2012. Le Plan d'Urgence se définit comme cadre de référence et s'organise autour des espaces d'intervention identifiés comme prioritaires par le Rapport sur l'état de l'Ecole, et en constitue la déclinaison

⁷ Cette section présente un tour d'horizon des politiques sectorielles existantes en faveur de la jeunesse. Cependant, il ne s'agit pas d'une analyse économique de ces politiques pour des raisons de manque de données statistiques relatives à leurs coûts ainsi qu'à leur impact vis-à-vis les jeunes bénéficiaires.

⁸ Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur de la Formation des cadres et de la Recherche Scientifique – Rapport du Programme d'Urgence 2008-2009

opérationnelle. Partant des priorités identifiées par le CSE, le Programme propose un plan d'action visant à répondre à quatre objectifs clés: i) rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans ; ii) stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université; iii) s'attacher à affronter les problématiques transversales du système : renforcer et valoriser les acteurs de l'éducation et de la Formation, mettre en place une gouvernance responsabilisant, modernisation des méthodes d'apprentissage, adéquation formation/emploi, etc.; iv) se donner les moyens de le réussir par une optimisation des ressources et leur pérennité, la communication autour du programme, la mobilisation et l'implication de tous les acteurs, notamment les ONGs.

23. **Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, au cours des dix dernières années, a présenté un certain nombre de politiques de la formation professionnelle qui visent à améliorer l'adéquation entre les formations et les besoins du marché de l'emploi.** L'élaboration d'une stratégie intégrée de développement de la formation professionnelle à l'horizon 2020 a pour objectif d'améliorer le système actuel de sorte qu'il devienne plus flexible, réactif et suffisamment ancré dans le milieu professionnel afin de répondre aux besoins en compétences des entreprises et d'accompagner l'évolution socio-économique du pays. Pour dresser l'état des lieux du secteur, les avancées, mais aussi les contraintes, une étude lancée en Juin 2011⁹, et pilotée conjointement par le Département de la Formation Professionnelle, le Conseil Supérieur de l'Education, le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Formation et de la Recherche Scientifique et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc va constituer un cadre commun de travail et de réflexion auquel contribuent tous les acteurs et partenaires nationaux et internationaux. Selon l'étude, le système de formation souffre surtout de l'inadéquation entre l'offre d'emploi et la formation, d'un manque de moyens financiers, d'un déficit d'expérience professionnelle du corps formateur et d'une faible utilisation de la formation continue. La future stratégie 2020 vise donc à pallier ces insuffisances et à promouvoir le secteur de la formation professionnelle afin d'offrir à un maximum de jeunes les qualifications nécessaires à leur intégration dans le marché de l'emploi leur garantissant les conditions d'une "vie digne" et décente, et d'en faire un levier de croissance économique et sociale.

Les politiques d'Emploi

24. **L'initiative Gouvernementale de création d'emploi (2005-2011) a mis en place une plateforme pour promouvoir la création d'emploi par des services d'intermédiation et des programmes d'accès au marché du travail (PAMTs).** Ces initiatives concernent des subventions pour l'emploi, (Idmaj), la formation et la reconversion (Taehil) qui ciblent les besoins spécifiques pour le recrutement par la reconversion des diplômés qui ont des difficultés d'accès au marché du travail, et le développement de la micro-entreprise (*Moukawalati*). Ces programmes viennent compléter et renforcer les programmes existants, implémentés depuis la fin des années 80. Ils sont mis en place par l'ANAPEC (Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences), établie en 2001. Cependant, les deux récents rapports du Conseil Economique et Social et de la Banque Mondiale concluent que les programmes Gouvernementaux pour aider les jeunes en recherche d'emploi et de placement ont tendance à avoir un impact très limité. Par exemple, l'ANAPEC reste en grande partie inconnue par les jeunes, et seulement 8 % des jeunes chômeurs interrogés qui connaissent l'ANAPEC recourent à ses services¹⁰. Trois nouveaux programmes pour la promotion de l'emploi "Moubadara", "Taater" et "Istiabe" viendront appuyer les programmes existants. Le programme "Moubadara" porte sur l'encouragement de l'emploi au sein des associations ayant une action de proximité et œuvrant notamment dans le domaine social et éducatif. Pour sa part, "Taater", destiné aux diplômés chômeurs de longue durée, vise l'octroi d'une aide mensuelle dans la limite d'une année de stage et l'encadrement de 50.000 stagiaires par an. Le Programme "Istiabe", de nature provisoire, est destiné à promouvoir

⁹ Etude d'élaboration de la stratégie intégrée de développement de la formation professionnelle à l'horizon 2020. pilotée par le département de la Formation Professionnelle, le Conseil Supérieur de l'Education de la Formation et de la recherche Scientifique et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc.

¹⁰ Royaume du Maroc, Conseil Economique et Social, l'Emploi des Jeunes, 2012; Banque mondiale, *Promouvoir les opportunités et la participation des jeunes*, Mai 2012

l'intégration du secteur informel dans l'économie nationale de manière à assurer la stabilité de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail.

25. **Les politiques d'emploi sont orientées vers une nouvelle approche liée au développement et à la compétitivité de secteur privé qui vise à redresser les faiblesses dans la mise en œuvre de réformes partielles et non coordonnées.** En adoptant officiellement en février 2009 le Pacte National pour l'Emergence Industrielle 2009-2015 (PNEI), le Gouvernement du Maroc a mis en place un accord public-privé qui vise à établir des engagements spécifiques au cours de la période 2009-2015, impliquant aussi bien les ministères (Justice, Intérieur, Finances, Agriculture et pêche, Education, Emploi, Commerce et Industrie, Commerce extérieur, Affaires Générales et Gouvernance) que les représentants des organisations du secteur privé, tels la CGEM, les professionnels du secteur bancaire, etc. Le Pacte National pour l'Emergence Industrielle prévoit les besoins en main d'œuvre qualifiée pour les secteurs à fort potentiel compétitif, l'off-shoring, l'automobile, le textile, l'agro-business, l'aéronautique et l'électronique, tandis que d'autres secteurs spécifiques ont besoin de main d'œuvre plus habiles dans les industries telles que l'agriculture, la distribution, le tourisme, la pêche, la logistique, et les métiers. Ces besoins de qualifications, à leur tour, sont prévus pour orienter la conception et la mise en œuvre des programmes de la formation professionnelle.
26. **En matière d'outils d'observation et d'intermédiation, le Gouvernement procédera progressivement à la création d'un observatoire national de l'emploi,** à la mise en place d'un système d'information national permettant l'analyse précise du marché de l'emploi et à l'amélioration du système d'intermédiation et au renforcement de sa capacité à assurer le lien entre les besoins du marché et le dispositif de formation.
27. **L'appui aux petites entreprises est devenu une priorité nationale. En effet, une nouvelle Stratégie Nationale de Promotion de la Très Petite Entreprise 2013-2017 a été lancée.** La stratégie, qui est coordonnée par le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance avec l'appui de la coopération technique allemande (GIZ), a pour objectif de soutenir le tissu des TPEs au moins inscrites à la patente et donc soumises à la taxe professionnelle. Elle a également pour ambition d'attirer les structures opérant dans l'informel vers l'économie structurée. La stratégie s'articule autour de quatre axes majeurs, notamment a) Fiscalité, b) Financement, c) Accompagnement, et d) Couverture Sociale. Dans ce cadre, la stratégie vise aussi à une plus forte inclusion des jeunes diplômés et non-qualifiés, y compris les jeunes femmes. La reconnaissance de l'importance de l'auto-emploi s'articule aussi au niveau sectoriel. Le Gouvernement s'attachera également à promouvoir l'auto-emploi à travers l'accompagnement des nouvelles entreprises et la facilitation de leur accès à la commande publique.

Les politiques de Santé et Prévention des fléaux sociaux

28. **Plusieurs efforts sont consentis par le Ministère de la Santé en faveur des jeunes** et qui sont traduits par des programmes d'envergure nationale: le Programme national de santé scolaire et universitaire, les activités de promotion de la santé des jeunes, le programme national de planification familiale, le programme national des IST/SIDA, le programme national de la santé mentale, le programme national de la santé bucco-dentaire, et le programme national de lutte contre le tabagisme, etc.
29. **La lutte contre le SIDA représente une préoccupation nationale majeure.** La volonté Gouvernementale s'est traduite à ce niveau par l'adoption d'un Plan Stratégique National de Lutte contre le Sida à partir de 2002 qui repose sur la prévention, l'information et le traitement. Le plan stratégique national de lutte contre le Sida pour la période 2012-2016 prévoit une extension aux programmes de prévention pour atteindre la couverture d'au moins 60% auprès des personnes les plus exposées, y compris par le programme de réduction des risques pour les usagers de drogues injectables. Aussi, ce plan vise la création de 30 nouveaux centres de dépistages (ONG) et à intégrer les moyens de dépistage dans 358 centres de santé. Au menu également, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie sur les droits humains et la lutte

contre la stigmatisation et la discrimination liées au SIDA. Mais en matière de prévention, les jeunes, nonobstant les acquis, sont probablement ceux qui ont le moins de droits de santé reproductrice. Les facteurs explicatifs de cette situation se situent à plusieurs niveaux : les pesanteurs de l'analphabétisme, la pauvreté et les tabous entourant la communication à propos de la sexualité. Les campagnes de type Information-Education-Communication au sujet du VIH/SIDA vont dans le sens de la nécessité d'intensifier les efforts à tous les niveaux (famille, école, société,...)¹¹.

30. **La prévention contre les fléaux sociaux, tabagisme, drogue, violence.** En vue de limiter la consommation de tabac, une loi antitabac a été adoptée au Maroc, elle interdit de fumer dans les lieux publics ainsi que toute publicité pour le tabac. Cette loi a pour souci la protection des non-fumeurs de la nocivité du tabac. Si elle est nécessaire, elle demeure, cependant, insuffisante dans la mesure où d'autres actions doivent être menées conjointement, telles que l'information et la sensibilisation aux méfaits du tabac, l'aide au sevrage tabagique, etc., en ciblant notamment les jeunes qui comptent parmi les plus vulnérables vis-à-vis de ce fléau. Conscients par ailleurs de l'ampleur de problèmes liés à la consommation des drogues, les pouvoirs publics ont mis en place un centre national de référence en matière de toxicomanie dépendant du Centre Psychiatrique Universitaire Arrazi et un foyer d'accueil pour toxicomanes et famille de toxicomanes à Tanger. Les activités de sensibilisation et de prévention, telles que des actions éducatives scolaires, la publication de guide en matière de toxicomanie pour les professionnels de la santé et autres intervenants existent mais restent ponctuelles et insuffisantes pour atteindre tous les jeunes à risque. Le phénomène de la violence chez les jeunes souffre de manque d'études dans ses différentes manifestations et nécessite la disponibilité de données tant quantitatives que qualitatives. Or, au Maroc, on se heurte à l'absence de données représentatives au niveau national. Cependant, la violence chez les jeunes est aujourd'hui au cœur des questions traitées par la société civile qui se mobilise par des actions préventives de sensibilisation au sein des établissements scolaires, mais ces actions demeurent très insuffisantes.
31. **La couverture médicale a été élargie dans les dernières années.** La mise en place en 2002, d'un régime de couverture médicale « l'Assurance Maladie Obligatoire de base (AMO) et du régime d'assistance médicale (RAMED) fondé sur les principes de l'assistance sociale et de la solidarité nationale au profit de la population démunie constituent le parachèvement de l'expérience du Maroc en matière de couverture médicale et consolide les droits acquis par les citoyens marocains bénéficiant d'une assurance maladie. Cette assurance a été progressivement étendue à l'ensemble des citoyens toutes catégories sociales confondues en 2012. Les jeunes étudiants quand à eux bénéficient de l'AMO.

Les politiques d'Inclusion Sociale

32. **Le Ministère de la solidarité, de la femme, de la famille, et du développement social est l'acteur principal dans la lutte contre la pauvreté et la précarité.** En poursuivant des programmes phares, tels le programme INDIMAJ de réinsertion des enfants des rues et le programme de lutte contre le travail domestique des petites filles INQAD, le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social propose de nouveaux programmes dans sa Stratégie 2012-2016 qui se focalisent entre autres, sur la mise en œuvre du programme Gouvernemental de lutte contre la violence à l'égard des femmes "ICRAM" et plusieurs programmes qui visent un développement inclusif des personnes en situation de handicap notamment par le renforcement de la coordination interministérielle afin de donner une nouvelle impulsion aux programmes ciblant cette couche de la population. Par ailleurs, deux établissements à caractère public sont placés sous la tutelle du ministère. Le premier est *l'Entraide Nationale* qui est chargée de dispenser l'aide et l'assistance aux populations démunies et de concourir ainsi à la promotion familiale et sociale. Parmi ses programmes plus importants ciblant les jeunes comptent les Centres d'Education et de Formation, les Centres de Formation

¹¹FNUAP: l'enquête nationale à indicateurs multiples et Santé des jeunes (ENIMSJ, 2006-2007)

par Apprentissage, les Maisons du Citoyen, et les Etablissements de Protection Sociale – un total de plus de 2000 centres et environ 250,000 bénéficiaires directs.¹² Au-delà, *l'Agence de Développement Sociale (ADS)* a été créée en tant que principal opérateur de la politique de développement social au Maroc. Son action est dédiée à la réduction de la pauvreté et à la promotion du développement social, en complémentarité avec les autres instruments étatiques qui contribuent à réduire le déficit social, notamment avec l'INDH. Ainsi, les jeunes sont parmi les groupes bénéficiaires de l'ADS, à travers ses axes stratégiques de l'insertion économique et sociale et de l'accompagnement local des programmes sociaux nationaux, par exemple dans le contexte du programme MOUBADARATES pour promouvoir la création de très petites entreprises chez les jeunes.

33. **L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) est devenue un instrument clé dans la politique sociale du Maroc.** Lancée par Sa Majesté le Roi en mai 2005, l'INDH a pour objectifs de s'attaquer au déficit social en élargissant l'accès aux services sociaux de base, promouvoir les activités génératrices d'emplois et de revenus stables, et venir en aide aux personnes souffrant d'une grande vulnérabilité ou ayant des besoins spécifiques. La phase 2 de l'INDH permet l'extension des axes stratégique de la phase 1 et la couverture d'autres sites, et consacre les femmes et les jeunes comme cibles prioritaires des programmes.
34. **Le Plan d'Action National pour l'Enfance 2006 - 2015 "Maroc digne de ses enfants" a pour objectif de créer un environnement qui assure à l'enfance son droit à la survie, au développement, à la protection et la participation.** Le Plan propose 10 objectifs pour améliorer le bien-être des enfants, notamment «une vie meilleure garantissant la santé aux enfants», «un enseignement de qualité», «la protection des enfants des mauvais traitements, de l'exploitation et de la violence» et «la lutte contre le sida». Ce plan s'inscrit également en droite ligne avec l'esprit de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) visant à promouvoir les ressources humaines à travers une série de programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale par des mesures de protection des enfants en situation difficile et la lutte contre les disparités liées au genre. Ainsi, vu que le bon développement des enfants dès l'âge précoce est une condition fondamentale pour une jeunesse épanouie et productive, le Plan d'Action National pour l'Enfance représente la base de la politique jeunesse.
35. **Le ministère de la Jeunesse et des Sports a déployé des efforts considérables pour renforcer les infrastructures dédiées aux jeunes.** La mise à niveau a touché plus de 300 maisons de jeunes (60%) œuvrant pour le développement d'activités d'animation culturelle, artistique, scientifique et sportive, 20 centres d'accueil (65%) qui offrent des services d'hébergement et de restauration, 25 colonies de vacances (50%) et plus de 250 foyers féminins offrant des services d'apprentissage et d'autres de lutte contre l'analphabétisme des jeunes filles en vue de faciliter leur insertion socioéconomique. L'objectif est de réhabiliter l'ensemble (100%) des établissements de la jeunesse à l'horizon 2016.
36. **Dans le cadre des programmes sociaux d'accès au logement, Le Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville cible les jeunes également.** Les jeunes peuvent ainsi acquérir des logements économiques à hauteur de 250 000Dh, ou des logements à faible valeur immobilière à hauteur de 140 000Dh. Des mesures d'accès au crédit sous forme de Fonds de Garantie (FOGARIM et le FOCALOGÉ) peuvent faciliter l'accès au crédit pour l'achat de logement. D'autres mécanismes d'accès à la location ont également été mis en place pour une valeur locative de 1200 DH/mois pour les logements d'une valeur de 250 000Dh.

¹² Banque mondiale, Ibid.

Religion

37. **La couverture du champ religieux est consacrée par la Constitution marocaine qui stipule que L'Etat garantit à tous le libre exercice des cultes**, en vertu de l'article 3 de la Constitution. L'Islam est la religion officielle et le Roi possède le titre de « Commandeur des Croyants » et est chargé d'assurer le respect de l'Islam. Le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques est chargé de la question religieuse au Maroc. Son objectif aujourd'hui vise à remédier aux problèmes d'éloignement de la religion, des principes et de recherche de réponses spirituelles aux questions que se pose la population, dont une grande partie de jeunes. Il a mis en place une politique de proximité à travers un programme de formation de conseillers en orientation (200 jeunes hommes et jeunes femmes par an). Ces conseillers ont pour mission de s'adresser aux jeunes (dans les maisons de jeunes, les maisons de sauvegarde de l'enfance, hôpitaux, prisons...) en vue de corriger leurs comportements déphasés. La Rabita Mohammedia des Oulémas exerce de nombreuses activités en vue d'enseigner les principes religieux et animer la vie culturelle et scientifique religieuse. Depuis 2006, un programme de formation de 500 jeunes Alims en matière de santé reproductrice, maladies sexuellement transmissibles et genres a été lancé en vue de sensibiliser les jeunes de 12 à 35 ans. Il faut par ailleurs souligner que l'enseignement des principes religieux se situe tout au long du cursus scolaire obligatoire par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Valeurs, citoyenneté, encadrement associatif et politique

38. **Le rôle dévolu à la société civile en général et aux associations de jeunes en particulier a été consacré en juillet 2011 par la nouvelle Constitution qui prévoit la mise en place du Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action Associative**, et dont les modalités de la loi organique ont fait l'objet de la concertation nationale des jeunes le 22 septembre 2012 en même temps que la consultation sur la politique jeunesse intégrée. Le Maroc compte environ 50 000 associations présentes sur tout le territoire national. Les associations opèrent dans plusieurs domaines couvrant l'éducation, le social, la santé, la culture, le sport, les loisirs, la défense des droits, le développement et logement. Les associations de jeunes œuvrent dans l'initiation artistique, la formation culturelle et éducative, en passant par le scoutisme, la protection, l'aide humanitaire et l'encadrement syndical et politique.

Les Droits de l'Homme

39. **La création de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme, de l'institution du Médiateur et du Conseil National des Droits de l'Homme, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme institutionnelle globale vouée essentiellement à doter le Maroc d'un dispositif national des Droits de l'homme**, en harmonie avec les standards internationaux en la matière. Le Conseil National des Droits de l'Homme ainsi que la délégation interministérielle aux droits de l'Homme ont été mis en place en mars 2011 par Sa Majesté Le Roi. Le CNDH jouit d'une grande autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics en remplacement d'un précédent conseil au rôle uniquement consultatif. Le CNDH est doté de larges prérogatives dans les domaines de la protection et de la promotion des droits de l'homme. Parmi ces prérogatives, le conseil pourra demander à la justice l'ouverture d'enquêtes en cas de violation des droits de l'homme. Le CNDH est constitué de représentants des pouvoirs publics, des ONG, des partis politiques et de la société civile. Aujourd'hui, le CNDH s'attaque aux déficiences en matière de savoir et connaissances sur les Droits de l'Homme par des programmes de formation et de sensibilisation ciblant notamment les jeunes. Il promeut la mise en place des réformes nécessaires en matière des Droits de l'Homme, particulièrement sur les questions soulevées par les jeunes en matière de liberté d'expression et de gouvernance sécuritaire. La nouvelle délégation interministérielle aux droits de l'Homme quant à elle, assurera le suivi et la coordination de l'action des départements ministériels concernés et des politiques publiques en matière de défense et de promotion de ces droits.

40. **Pour garantir la dignité et les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap, notamment les jeunes, le Conseil Economique et Social préconise l'approche fondée sur le Droit et le cadre conceptuel universel** dans toutes les politiques relatives à la question du handicap, dans son rapport sur le "Respect des Droits et inclusion des personnes en situation d'handicap". Il recommande entre autres mesures de développer des politiques respectueuses des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap, d'agir contre les discriminations et promouvoir l'égalité en faveur des personnes en situation de handicap en proposant que soient consacrés et rendus effectifs les droits fondamentaux prioritaires des personnes en situation de handicap à savoir : l'accessibilité, l'accès à l'éducation, à l'emploi et au travail et l'accès à la santé et à la couverture médicale, et que soit également instauré un mécanisme de compensation du coût du handicap¹³.

Gouvernance et Communication

41. **Les efforts consentis par le Maroc depuis plus d'une décennie en matière de gouvernance ont été consacrés par la nouvelle** Constitution en créant un certain nombre d'organes ayant un caractère constitutionnel, et en les dotant de prérogatives élargies, d'autonomie et de ressources à même de leur permettre d'accomplir les missions dont elles sont investies. La gouvernance a pour piliers la responsabilisation des décideurs et son corollaire la reddition de comptes, la transparence et l'accès à l'information, l'état de droit et l'approche participative. La Constitution a aussi renforcé le cadre légal favorisant la participation des jeunes à la vie publique du pays, l'article 33 de la nouvelle Constitution insiste sur la nécessité d'«étendre et généraliser la participation de la jeunesse au développement social, économique, culturel et politique du pays», avec la Constitution d'un Conseil Consultatif de la Jeunesse et l'Action Associative.

II. Limitations des politiques actuelles en faveur de la jeunesse

42. **Malgré les multiples initiatives importantes à travers plusieurs agences publiques, il n'existe pas au Maroc une politique intégrée pour la jeunesse.** Les efforts et investissements dans la jeunesse ont jusqu'à présent été sectoriels, sans une vision et planification commune par les acteurs publics, privés, et de la société civile. Comme le soulève le Conseil Economique et Social, « les politiques consacrées aux jeunes ont toutes été marquées par un caractère partiel, et ont été incapables de tenir les promesses annoncées ».¹⁴ De cette manière, il n'existait pas de cadre stratégique commun, ni une institution coordinatrice pour les politiques jeunesse au niveau national. Or, malgré les investissements parfois élevés dans le secteur social, les services et interventions pour la jeunesse continuent à faire face à des insuffisances au niveau de couverture et d'efficacité. Les problématiques transversales des politiques en faveur de la jeunesse s'articulent surtout autour des aspects suivants:

- i) **Les politiques publiques pour les jeunes connaissent une fragmentation due au manque de coordination entre les différentes parties prenantes publiques.** De nombreuses agences fournissent des services similaires sans véritable coordination ce qui conduit à une couverture fragmentée, une certaine ambiguïté dans les rôles des agences publiques, et une complexité plus élevée pour les bénéficiaires d'accéder aux services dont ils ont besoin. Par exemple, la formation professionnelle est gérée par le Ministère de l'Emploi, le Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Jeunesse et des Sports, et l'Entraide Nationale. Par contre, beaucoup de structures existantes souffrent d'une couverture géographique limitée avec pour corollaire une absence de communication claire sur les différents programmes.
- ii) **Le ciblage des jeunes pauvres et vulnérables est insuffisant.** Le manque de directive nationale en terme de politique jeunesse rend plus difficile l'investissement des ressources publiques de manière ciblée en fonction des besoins des différentes catégories des jeunes. En effet, il n'y a pas de mécanisme qui assurent que les investissements publics profitent

¹³ Rapport sur le Respect des droits et inclusion des personnes en situation de handicap-CES Juillet 2012

¹⁴ Conseil Economique et Sociale (2012). Rapport Annuel 2011.

équitablement à tous les jeunes. Aujourd'hui beaucoup d'interventions publiques ne touchent pas les populations de jeunes défavorisés. Par exemple, au niveau des politiques d'emploi, la plus grande partie du financement alloué en faveur des jeunes s'adresse aux programmes ciblant les diplômés des universités qui ne représentent pourtant que 5 % des jeunes chômeurs, alors que d'autres programmes destinés aux jeunes défavorisés opèrent à un niveau moindre.

- iii) **Prestations de services insuffisamment liées aux besoins et demandes des jeunes.** Les jeunes soulignent le caractère inefficace et désuet des centres de proximité (Maisons des Jeunes, centres multifonctionnels, etc.), qui manquent d'initiatives et de compétences en matière d'accompagnement et d'encadrement des jeunes. Ils déclarent que les activités proposées devraient davantage prendre en considération les besoins/demandes des jeunes. Pour répondre au niveau requis, une amélioration non négligeable en termes de compétences et de gouvernance doit être entreprise. Il devient donc absolument nécessaire d'inclure les jeunes dans la prestation de services de qualité et le suivi de la responsabilisation locale au Maroc.
- iv) **Utilisation insuffisante des mécanismes de partenariat public-privé pour fournir, évaluer, et améliorer les prestations de services.** Beaucoup de politiques semblent manquer d'ancrage local. Les initiatives devraient tenir compte des besoins et spécificités locales en impliquant diverses parties prenantes locales, à la fois publiques (y compris les universités, les instituts de formation et les Centres Régionaux d'Investissement) et non publiques (y compris les ONG), de manière à ce qu'elles puissent refléter les situations locales et agir de concert. L'accent devrait être mis sur la gestion de proximité ce qui implique l'abandon de modèles de gestion centralisée encore utilisée par la plupart des acteurs publics, en vue de mettre en place de véritables projet territoriaux, libérant les énergies et les compétences locales.¹⁵ Ils s'agit également de renforcer les liens avec le secteur privé, en notant que les interventions les plus réussies ont pu tirer parti des partenariats entre secteur privé, public, et ONG pour répondre aux dimensions économiques et sociales de l'exclusion des jeunes.
- v) **Insuffisance de ressources financières et de personnel qualifié.** Le caractère désuet des installations et le manque d'équipement dans la majorité des centres et maisons de jeunes et les autres infrastructures dédiées aux jeunes sont parmi les facteurs décourageant la fréquentation des lieux de loisir par les jeunes. Il faut rajouter aux défaillances logistiques le manque de compétence des personnels chargés de l'animation des centres et des maisons des jeunes. Les fonctions de conseil et de mentorat demandent des compétences professionnelles complexes pour pouvoir être à la fois efficaces et assurer la pérennité des interventions entreprises et elles sont rares. La formation sur les métiers Jeunesse est quasi absente au Maroc et il y a lieu de développer des formations spécifiques pour l'accompagnement des jeunes et l'animation des centres et maisons des jeunes au même titre que pour les travailleurs sociaux.
- vi) **Manque de suivi et d'évaluations des politiques et programmes pour les jeunes.** Malgré le fait que l'évaluation des interventions publiques a récemment suscité plus d'intérêt, par exemple dans le cadre des évaluations des programmes actifs du marché de travail, de manière générale il est difficile d'analyser explicitement l'impact des politiques publiques sur les jeunes au Maroc car les données disponibles sont insuffisantes et insuffisamment désagrégées, dans la mesure où elles n'ont pas été conçues ou collectées pour informer sur leur suivi et évaluation. En première instance, vu le manque d'évaluations de qualité, il est donc difficile de concevoir les politiques publiques sur une base scientifique, et partant de là, il devient impossible d'assurer une bonne implémentation par manque d'information et de communication nécessaires pour faire des ajustements.

¹⁵ Banque mondiale, *Promouvoir les opportunités et la participation des jeunes*, May 2012.

vii) Absence du concept de développement durable dans les stratégies et programmes pour les jeunes. Alors que le Royaume du Maroc s'est engagé lors des dernières années dans un processus de réhabilitation de l'environnement et d'intégration du développement durable dans sa politique de développement au niveau de tous les domaines, les stratégies et programmes à l'intention des jeunes ne soulèvent pas de manière explicite l'intérêt que ce volet porte à la société en général et aux jeunes en particulier en termes d'amélioration du cadre de vie, de renforcement de la gestion durable des ressources naturelles et la promotion des activités économiques respectueuses de l'environnement. Hormis certaines initiatives de la société civile, qui demeurent dispersées, tous les acteurs doivent s'inscrire dans une dynamique visant, entre autres, à sensibiliser les jeunes pour la promotion des principes de protection de l'environnement et privilégier des éco-comportements.

viii) Absence de cadre législatif pour la jeunesse. L'expression des voix des jeunes dans la scène publique stipule le besoin d'une Loi qui préserve les droits des jeunes aujourd'hui et qui garantit l'exercice et l'accès à ces droits (droits à l'éducation, la santé, le travail, la liberté d'expression, la participation, etc.), les dispositions de promotion et de protection de la jeunesse et les responsabilités publiques (moyens et ressources). Le texte de Loi sur la Jeunesse devrait également préserver le droit de la participation active des jeunes dans toutes les sphères décisionnelles et de gouvernance, notamment à travers des conseils de jeunes (représentant des structures légitimes) au niveaux territoriaux et en précisant les engagements des élus locaux et des autorités locales, pour assurer le suivi des mesures d'inclusion des jeunes et la prise en compte de leurs besoins au niveau des politiques publiques, et notamment de l'implémentation de la SNIJ. La loi sur la Jeunesse devrait aussi porter sur des mesures de gouvernance participative des structures dédiées à la jeunesse, des associations de jeunes elles-mêmes, à travers de nouveaux modes de gouvernance, dont les conditions de renouvellement des bureaux des dites structures, la période maximale des mandats des bureaux, la limite d'âge et des conditions de préparation de la relève.

43. **Il y a lieu de préciser que l'ensemble de ces revendications sont aujourd'hui consacrées par la nouvelle Constitution.** Il conviendrait cependant de mettre en place des moyens plus concrets pour rendre effectifs ces droits. Ces moyens pourront se concrétiser à travers la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse où chaque élément de la jeunesse marocaine puisse être satisfait. La vision 2020 pour la jeunesse que le Gouvernement compte mettre en place et réaliser sera une réponse aux besoins, aux aspirations de la jeunesse, tout en restant dans le cadre d'une mise en œuvre réelle et réalisable. Sachant que la vision proposée s'étale jusqu'en 2020 pour être totalement complète, 62 mesures prioritaires sont prévues à l'horizon 2020 et 75 mesures complémentaires à l'horizon 2030 (*tel que spécifié en page 28 figure 4*).

III. Vision et principes clés

La Vision 2020

44. **Partant de l'ensemble de l'analyse précédente, le défi pour le Maroc est de parvenir à intégrer ses jeunes dans le processus de développement économique et social.** Cette intégration demeure tributaire de la capacité du pays à valoriser ce capital humain afin d'en tirer profit pour son développement. La valorisation de la jeunesse est un facteur majeur pour la mise à niveau générale du pays en vue d'une insertion avantageuse dans l'économie mondiale. Cette valorisation de la jeunesse passe inéluctablement par la satisfaction de ses besoins en termes d'éducation et de formation, de santé, de loisirs et d'emploi dans le cadre de politiques cohérentes et intégrées entre les différents intervenants tant au niveau des départements ministériels, que des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile.

45. **C'est dans ce cadre que la vision de la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse s'intègre dans la vision nationale du pays d'améliorer les conditions de vie de ses citoyens, promouvoir le développement humain, et lutter contre la pauvreté.** Ainsi, la vision nationale par rapport aux jeunes aspire à ce que :

Tous les jeunes hommes et femmes au Maroc ont les capacités et opportunités pour réussir la transition à la vie adulte à travers une éducation de qualité, l'accès à un emploi digne, des services de santé appropriés, et la participation active dans la vie politique, sociale, et culturelle. Ainsi, la jeunesse du Maroc est un acteur clé et dynamique dans la construction et le développement du pays et est respectée pour ses contributions et sa créativité.

La vision nationale reflète l'idée d'une société qui protège et promeut sa génération des jeunes afin de leur permettre d'atteindre leur plein potentiel.

Principes clés

46. **Les principes de base sont ces croyances et valeurs fondamentales, morales, éthiques et comportementales qui agissent en tant que contexte et force de conduite** pour la stratégie et ses modalités d'interventions. Les principes suivants récapitulent ce que le Royaume du Maroc considère comme valeurs fondamentales de la stratégie nationale de la jeunesse :

- **Droits humains.** L'engagement que tous les jeunes ont les mêmes droits indépendamment du genre, la race, la croyance religieuse ou de l'adhésion politique, le statut social, ou les handicaps.
- **Egalité.** Tous les jeunes auront une égalité des chances et l'accès égal et équitable à l'information et aux services indépendamment de l'âge, du genre, des capacités physiques, du lieu, et des circonstances sociales, culturelles ou économiques.
- **Approche intersectorielle.** Adopter une politique intégrée qui associe, dans une synergie et une convergence, les différentes actions menées en faveur des jeunes afin de mettre fin à la dispersion des prestations fournies actuellement. Ainsi, il s'agit de mettre en place une offre politique et institutionnelle qui poursuit l'objectif commun d'intégrer les jeunes dans la vie professionnelle, sociale et culturelle, d'une façon efficiente et durable.
- **Additionnalité.** Ne pas dupliquer des efforts déjà existants et se concentrer sur des axes et mesures prioritaires qui renforcent et complètent les politiques et programmes actuels.
- **Nouveau contrat des parties prenantes.** Le secteur public, le secteur privé et la société civile travaillent ensemble pour développer des partenariats privé-public au niveau local et national afin d'améliorer la prestation de services aux jeunes. Aucun acteur, pris individuellement ne peut relever et résoudre le défi de l'inclusion de la jeunesse au Maroc.
- **Participation active des jeunes.** La capacité de jeunes hommes et femmes de participer aux processus décisionnels qui affectent leurs vies ; dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie et des programmes et projets les concernant.
- **Territorialisation :** Articuler, de manière coordonnée, les politiques et programmes de jeunesse sur une base territoriale.
- **Basé sur les résultats.** Baser la stratégie sur des données fermes et appropriées tout en soulignant la programmation du futur basée sur l'évidence existante. La stratégie également adopte un cadre de résultat basé sur des indicateurs mesurables pour les jeunes et donne la priorité au suivi et à l'évaluation pour assurer la connaissance et la responsabilité.
- **Responsabilité collective.** La mobilisation et la participation de tous les dépositaires - institutions Gouvernementales, société civile, organismes nationaux et internationaux, secteur privé, et jeunes – pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer la stratégie et le plan d'action, et en maximisant des efforts de collaboration et de coordination.

IV. Groupes cibles prioritaires

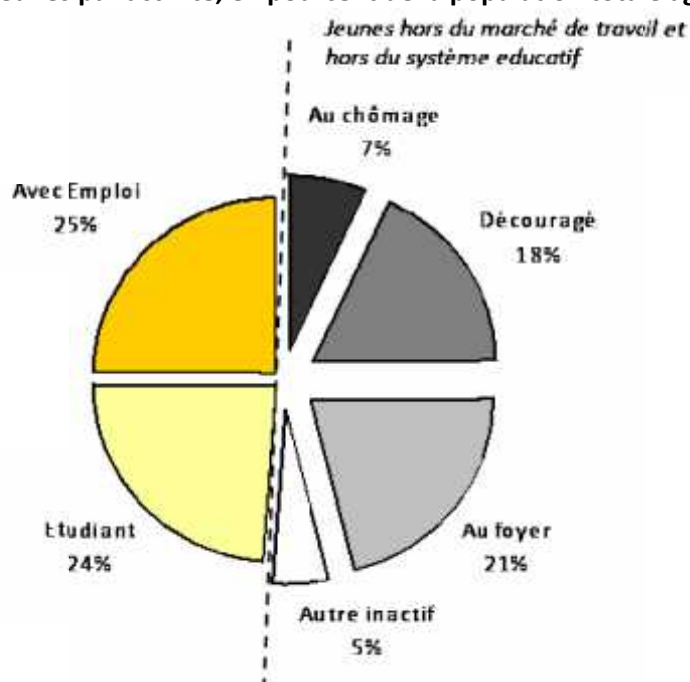
47. **La stratégie nationale de la jeunesse doit s'adresser à tous les jeunes marocains indépendamment du genre, du statut socioéconomique, du niveau d'éducation, de l'activité et du lieu.** Cela dit, alors que les jeunes marocains ont beaucoup de besoins et d'intérêts communs, il est également important de considérer que les différentes catégories de la jeunesse font face à différentes contraintes et vulnérabilités.

48. **Dans cette perspective, la stratégie nationale de la jeunesse donnera la priorité à des objectifs et secteurs d'intervention pour les groupes spécifiques de la jeunesse selon leurs besoins, laissant de ce fait la priorisation stratégique des ressources.** En conséquence, la stratégie favorisera des opportunités et l'accès aux services pour toute la jeunesse marocaine, tout en s'assurant que des efforts ciblés vont améliorer les vies de ces jeunes qui ont traditionnellement moins bénéficié des services publics et qui font face à des difficultés particulières dans la transition à un âge adulte en bonne santé et productif.

Qui sont les jeunes en situation d'exclusion économique ?

49. **De tous les jeunes âgés entre 15-29 ans, environ 50% se trouvent en situation hors du marché de travail et hors du système d'éducation ou de formation, soit un total de 4,3 millions de jeunes.** En effet, 7% de tous les jeunes se trouvent au chômage, 18% ont abandonné la recherche d'emploi par découragement, 21% sont au foyer, et 5% sont inactifs pour d'autres raisons (par exemple pour des raisons de santé ou handicap). Il est donc évident que les problèmes d'insertion économique vont largement au-delà du chômage, qui ne représente qu'une petite partie des jeunes exclus. Cette situation s'aggrave encore plus quand on ne prend en compte que 87% de ceux qui ont un emploi sans contrat de travail et se trouvent donc en situation informelle. Afin de pouvoir mieux répondre aux besoins des jeunes, il est donc essentiel de comprendre le profil des jeunes affectés par les différentes situations d'inactivité économique.

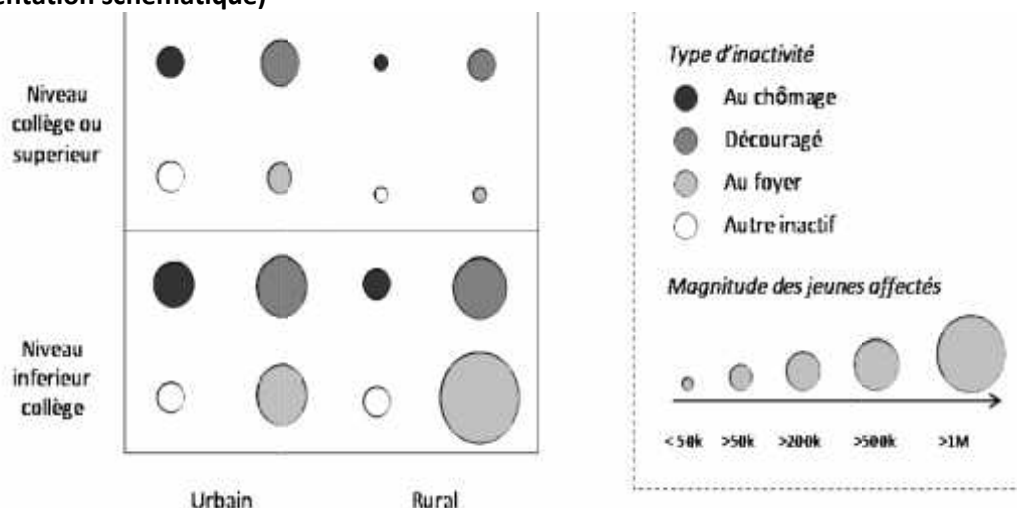
Figure 1 : Proportion des jeunes par activité, en pourcent de la population totale âgée 15-29 ans



Source : Banque Mondiale (2012), Enquête Ménage et Jeunes au Maroc

50. **Les catégories de jeunes particulièrement affectés par l'exclusion économique sont les jeunes de faible niveau d'instruction, du milieu rural, et les jeunes filles** (cf. figure 2). De manière générale, il est important de noter que les jeunes de faible niveau d'instruction (primaire complété ou moins) sont beaucoup plus nombreux à être affectés par toutes les situations d'inactivité. Ils représentent environ 63% des jeunes chômeurs, 78% des découragés, 92% des jeunes au foyer, et 80% des autres inactifs. En revanche, les jeunes diplômés de lycée ou de l'université ne représentent qu'une très faible proportion de tous les jeunes hors du marché de travail, un total d'environ 200,000 parmi les 4,3 millions de jeunes sans emploi. En outre, les problèmes d'insertion économique sont plus prononcés en milieu rural, particulièrement en ce qui concerne l'inactivité en restant au foyer, une situation qui concerne surtout les jeunes filles. En effet, parmi les 1,8 millions de jeunes au foyer, presque la totalité sont des jeunes filles, et plus d'un million d'entre elles réside en milieu rural. En plus, un grand nombre de jeunes filles a aussi abandonné la recherche d'emploi, et représente presque 60% parmi les jeunes découragés, ou environ 890,000 parmi les 1,5 millions de jeunes marocains dans cette situation. L'annexe 3 donne plus de détails sur le nombre et la proportion des jeunes sans emploi par niveau d'éducation, milieu géographique, et sexe.

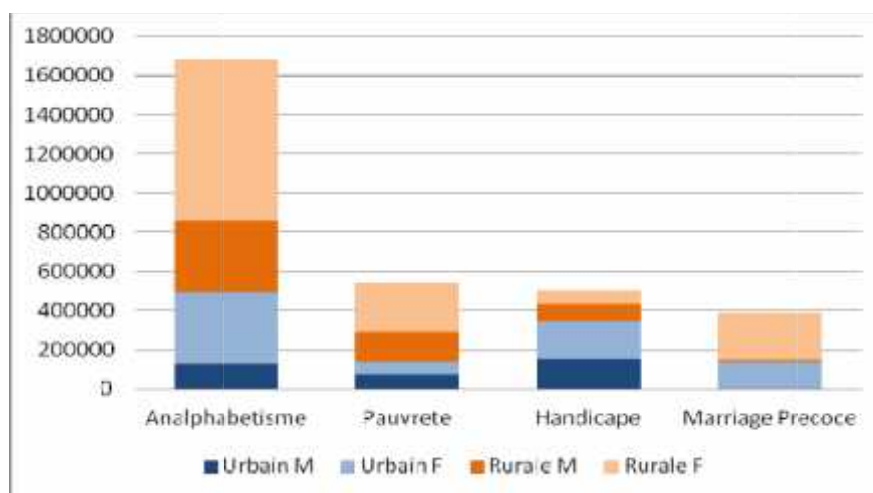
Figure 2 : Proportion des jeunes sans emploi par niveau d'éducation et milieu géographique (représentation schématique)



Source : Banque Mondiale, Enquête Ménage et Jeunes au Maroc (2009-2010)

51. **L'exclusion des jeunes ruraux et des jeunes filles se reflète également dans les vulnérabilités sociales.** En particulier, malgré les avancées en termes d'éducation, l'analphabétisme représente toujours un obstacle majeur au Maroc, comptant plus de 1,6 millions de jeunes affectés. Avec presque 600,000 jeunes affectés, la pauvreté reste aussi très présente, surtout quand on considère 1,7 millions de jeunes supplémentaires qui sont vulnérables, et qui risquent de tomber dans la pauvreté. On dénombre également 500,000 de jeunes en situation de handicap, et environ 400,000 jeunes qui ont subi un mariage précoce. A l'exception des jeunes en situation de handicap, la majorité des jeunes en situation de vulnérabilité sociale est issue du milieu rural, représentant 70% des jeunes analphabètes, 75% des pauvres, et 60% des mariages précoces. Il est important de noter qu'il y a d'autres situations d'exclusion sociale qui ne sont pas capturées dans cette analyse. Notamment, les jeunes de la rue, les jeunes avec des problèmes d'addiction à la drogue, et les jeunes en conflit avec la Loi.

Figure 3 : Nombre de jeunes par catégorie d'exclusion sociale



Source : Banque Mondiale, Enquête Ménage et Jeunes au Maroc (2009-2010)

Note: Les catégories utilisées ne sont pas exclusives. Ainsi, un jeune peut être affecté à la fois d'une ou plusieurs situations de risque.

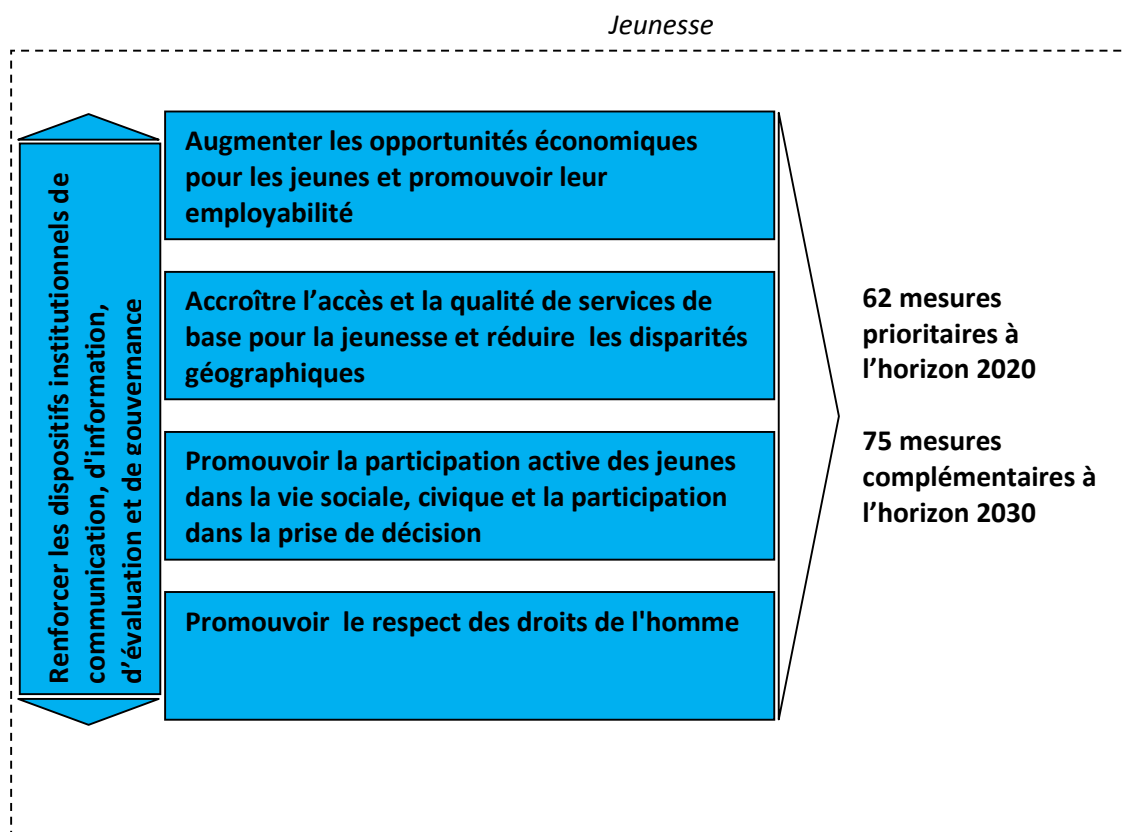
52. **Aussi, la Stratégie Nationale de la Jeunesse doit adopter un ciblage transparent pour assurer la mise en œuvre d'actions spécifiques pour les jeunes les plus affectés par l'exclusion économique et sociale.** La Stratégie doit mettre en place des actions spécifiques qui favorisent l'insertion des jeunes en difficulté ou en situation de vulnérabilité tels que les jeunes filles, les jeunes en situation d'handicap, les jeunes de la rue, etc.
53. **Finalement, étant donné que la jeunesse est un cycle de vie souple caractérisé par la transition entre l'enfance et la vie adulte, la Stratégie de la Jeunesse doit être flexible pour répondre aux besoins émergents avant et après la période d'âge officielle de 15-29 ans.** Dans ce contexte, il est important que la Stratégie puisse répondre non seulement aux besoins des jeunes actuels, mais aussi à ceux qui vont passer de l'enfance vers la jeunesse chaque année et qui sont susceptibles d'être affectés par les mêmes problèmes. En effet, la forte relation entre les influences positives et négatives pendant l'enfance sur la situation des jeunes doit envisager des politiques et programmes ciblés pour les moins de 15 ans en vue de créer les conditions nécessaires à leur bon développement. De la même manière, beaucoup de jeunes marocains au-delà de l'âge de 29 n'ont pas réussi la transition vers l'emploi et restent au chômage ou dans l'inactivité, et doivent ainsi être inclus dans les mesures de la Stratégie de la Jeunesse.

V. Axes stratégiques et objectifs spécifiques

54. **La Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse peut avoir un impact transformationnel sur le Maroc.** La Stratégie Nationale représente une synthèse des recommandations faites par le secteur public et privé, la société civile, les bailleurs de fonds, et surtout les priorités et recommandations exprimés par les jeunes marocains. La stratégie est inspirée des bonnes pratiques à la fois locales et internationales afin de mieux répondre aux besoins et demandes des jeunes pour une véritable inclusion sociale et économique.
55. **Pour atteindre sa vision 2020, la Stratégie Nationale de la Jeunesse sera soutenue par une large campagne de communication autour des cinq axes stratégiques considérés primordiaux pour renforcer l'inclusion économique et sociale des jeunes au Maroc (Figure 4).** Chacun des axes exprime les attentes et besoins des jeunes selon les domaines intéressant la jeunesse. Les domaines ont été regroupés pour combler les gaps mentionnés et produire des interventions concertées, multi partenariales, en considérant les principes clés de la Stratégie et achever in fine, un impact effectif sur l'intégration des jeunes. Les quatre premiers axes proposent des actions qui ciblent directement les jeunes à travers l'amélioration de différents types de services

publics et privés en matière de: i) opportunités économiques (Education, formation, développement personnel, emploi et entrepreneuriat) ; ii) l'accès aux services de base (loisir/culture/tourisme, santé , fléaux sociaux) ; iii) la participation active à la vie civique, citoyenne, environnementale, et de prise de décision (Religion, citoyenneté/valeurs/politique) ; iv) le respect des Droits de l'Homme(valeur et principe clé de la stratégie). En revanche, le cinquième axe est transversal, basé sur les modalités de mise en œuvre des autres axes de la stratégie, et visant l'amélioration des dispositifs informationnels, institutionnels et de gouvernance de la Stratégie. Ensemble, les cinq axes stratégiques vont constituer les lignes de conduite ainsi que la feuille de route de l'action Gouvernementale en matière de politique en faveur de la jeunesse.

Figure 4 : Les axes stratégiques de la Stratégie Nationale de la Jeunesse



56. **Pour chaque axe stratégique, la Stratégie Nationale définit plusieurs objectifs spécifiques et propose des mesures spécifiques.** Les objectifs spécifiques sont basés sur les contraintes identifiées dans le diagnostic, les vulnérabilités des jeunes, et les principes clés présentés auparavant. Pour atteindre chaque objectif, des mesures spécifiques sont proposées et déclinées en mesures prioritaires à l'horizon 2020 (ci-dessous) et d'autres mesures complémentaires à l'horizon 2030 (Annexe 2). Toutes les mesures identifiées traduisent les propositions issues des consultations avec les différents acteurs publics, privés, et de la société civile, dont seulement un certain nombre pourra être réalisé dans le court terme. Le Plan d'Action pour la période 2015-2020, qui sous-tend l'implémentation à court terme de la Stratégie Nationale (voir section 6) présente les mesures priorisées, réalisables, et budgétisées selon les ressources disponibles.

57. Afin d'augmenter les opportunités de travail pour les jeunes et faciliter leur insertion dans la vie économique, il s'agit davantage de mettre en place un environnement favorable pour l'acquisition de compétences utiles et les possibilités d'accéder à des expériences professionnelles. Ainsi, il s'agit de renforcer les systèmes d'Education et de Formation de manière à ce qu'ils puissent mieux répondre aux besoins du marché de travail, notamment à travers l'implication du secteur privé dans l'orientation professionnelle et le développement de capacités, et de mettre en place les dispositifs qui puissent faciliter l'embauche des jeunes et l'auto-emploi, par la réalisation des cinq objectifs spécifiques suivants:

1.1. Renforcer l'accrochage scolaire des jeunes et les appuyer à la conception d'un projet professionnel dès l'âge précoce

1.1.1. Généraliser le système de l'Ecole de la Deuxième Chance et de la formation informelle pour les jeunes en dehors du système éducatif et des jeunes illettrés

1.1.2. Mettre en place des cellules d'orientation professionnelle au sein des établissements scolaires afin de lier les dispositifs de l'éducation nationale à ceux auxquels les jeunes peuvent avoir recours à leur sortie du système scolaire

1.2. Aligner l'acquisition de compétences avec les exigences du marché de travail

1.2.1. Impliquer le secteur privé dans la réforme des curricula pour adapter le système éducatif, de la formation professionnelle et de la qualification aux besoins du marché de l'emploi

1.2.2. Doter les jeunes de qualifications transversales qui permettent une adaptation aux évolutions du marché du travail (formation comportementale, informatique, et linguistique de base dans les programmes de formation publics et privés)

1.2.3. Introduire des stages de 2-3 semaines au sein du curriculum au lycée et rendre obligatoires les stages aux niveaux universitaires et de formation qualifiante dans les entreprises privées, les établissements publics, les collectivités territoriales et les ONGs et créer des moyens d'incitations pour ces derniers

1.2.4. Mettre en place un véritable service public, dans le cadre d'une vision globale et stratégique en matière d'information, d'orientation, et d'inscription en professionnalisant les différents acteurs de l'orientation pour accompagner les élèves pour un projet professionnel, (selon les besoins en compétences correspondants au PNEI, aux métiers et/ou à des secteurs précis et porteurs)

1.2.5. Rationaliser les offres des établissements de formation sur les régions sur la base de leur efficacité et de leur efficience et favoriser l'adéquation des formations à l'identité géographique du territoire et à son développement

1.2.6. Promouvoir la formation par alternance à travers le partenariat public-privé

1.2.7. Développer davantage des formations de courte durée et articuler les offres de formation aux besoins des jeunes

1.3. Développer les programmes de transition de l'Ecole au marché de travail

1.3.1. Focaliser les programmes actifs du marché du travail sur les jeunes défavorisés en mettant en place des dispositifs d'accompagnement social pour l'insertion professionnelle (contrats en alternance, contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) et à travers la prise en charge par l'Etat de la couverture sociale

1.3.2. Introduire des modules de formation aux techniques de recherche d'emploi et de préparation à l'entretien d'embauche dans toutes les fins de cycle des formations

1.3.3. Généraliser des mesures spécifiques pour promouvoir la participation des jeunes filles et jeunes femmes dans les programmes actifs du marché de travail, tels que les horaires flexibles, l'appui au transport, garderies d'enfants, etc.

1.4. Promouvoir l'auto emploi et l'entrepreneuriat des jeunes, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines

1.4.1. Insérer dans le système de l'éducation, la formation et la qualification des modules sur la création d'entreprise pour développer l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes

1.4.2. Développer et généraliser des structures d'appui intégré et de proximité à l'entrepreneuriat (information, accompagnement pré- et post création, financement, mentorat) pour différentes catégories de jeunes à travers

a. La mise en place de dispositifs d'information et de communication des jeunes pour la création d'entreprise et de coopératives

b. La qualification du personnel des services de proximité dédiés pour accompagner les jeunes dans le processus de création d'entreprise et de coopératives

c. Le développement des partenariats public-privés et contractualisation des services d'appui avec le secteur privé et les ONGs spécialisées pour la création et l'accompagnement des jeunes entrepreneurs

d. Augmentation et diversification de l'offre de financement adaptée aux besoins des jeunes à travers l'INDH/microcrédit/banques/fonds régionaux/fonds locaux

e. Mettre en place des mécanismes d'appuis spécifiques au jeunes MRE

1.4.3. Identifier, recenser et catégoriser les jeunes travaillant dans le secteur informel et qualifier les acteurs locaux (collectivités et autorités locales, ONGs) à l'information et l'orientation vers les structures d'appui dédiées et sur la base des nouveaux dispositifs mis en place par l'Etat

1.4.4. Mettre en place des dispositifs incitatifs sensibles au genre et à le handicap pour la création d'entreprises, notamment dans les milieux péri urbain et rural

1.5. Améliorer les dispositifs de régulation par rapport à l'employabilité des jeunes

1.5.1. Créer un contrat Première Expérience (CPE) en CDD ciblant les niveaux bac et bac +2 (avec une période d'essai de 6 mois, d'une durée maximum de 24 mois, avec un salaire supérieur ou égal au SMIG)

1.5.2. Instituer et mettre en application des dispositifs législatifs visant l'insertion des personnes handicapées dans le marché de l'emploi

Les acteurs : Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Confédération Générale des Entreprises du Maroc, OFPPT, ANAPEC, Pôle Social (Ministère de la Solidarité, de la Femme et de la famille et du Développement Social, Entraide Nationale, Agence de Développement Social), Ministère chargé des Marocains Résidents à l'Etranger, Ministère de l'Artisanat, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville, Ministère de l'Intérieur, Coordination Nationale de l'INDH, Collectivités territoriales, Bailleurs de fonds, ONGs.

Axe 2 : Accroître l'accès et la qualité de services de base pour la jeunesse et réduire les disparités géographiques

58. Compte tenu de l'accès limité et inégalitaire aux services de base, la Stratégie Nationale vise à améliorer la disponibilité et qualité de ces services pour mieux servir les besoins des jeunes en matière de santé, logement, d'activités socioculturelles et autres services publics. Dans ce contexte, la Stratégie met l'accent sur la capacité des services publics de garantir l'accès équitable aux populations défavorisées sur la base des objectifs spécifiques suivants:

2.1. Améliorer l'accès aux soins

2.1.1. Mettre à disposition des offres de soins et de personnel médical au sein des universités, des établissements d'éducation et de formation à travers la qualification et le placement d'infirmières au sein de chaque établissement (inclus le monde rural)

2.1.2. Développer des programmes de sensibilisation et de communication sanitaire (drogue, tabac, santé reproductrice, VIH) en milieu scolaire, universitaire et communautaire (caravanes institutionnelles périodiques) et dans les différents centres dédiés aux jeunes

2.1.3. Elargir l'assurance et la protection sociale (RAMED) aux jeunes en dehors du système scolaire et éducatif, notamment les jeunes défavorisés, sans diplôme et les handicapés

2.1.4. Mettre en place des services d'accueil, d'écoute et d'information sanitaire pour les jeunes, principalement les espaces santé pour les jeunes et renforcer les compétences du personnel aux métiers d'information et de conseil

2.2. Garantir l'accès équitable au logement dès le cycle secondaire

2.2.1. Créer/rénover et mettre à niveau des internats et des Dar Ettalib et Dar Attaliba au niveau du secondaire pour accueillir les jeunes défavorisés et notamment les jeunes filles dans le milieu rural

2.2.2. Instaurer une subvention financière d'aide au logement aux jeunes défavorisés, étudiants et en formation technique supérieure

2.3. Réhabiliter les structures socioculturelles et faciliter l'accès à ces dernières

2.3.1. Rénover les équipements des établissements sous-équipés comme les Maisons Familiales Rurales, maisons des jeunes, foyers féminins, centres de l'entraide nationale, centres culturels, etc. et prévoir une contribution substantielle d'une certaine catégorie de jeunes pour l'accès à ces services

2.3.2. Renforcer les capacités des éducateurs et des cadres des structures et des centres culturels et éducatifs pour instaurer la culture de la qualité de l'offre de services éducatifs, culturels et sportifs destinés aux jeunes

2.3.3. Mettre en place des dispositifs d'appui aux réalisations artistiques et culturelles des jeunes en partenariat avec les jeunes MRE

2.3.4. Promouvoir la mise en place des mécanismes de gestion partagée des Maisons et Centres de Jeunes et des centres culturels selon une approche participative avec les jeunes

2.4. Offrir aux jeunes des avantages préférentiels pour l'obtention/l'accès aux services de base, transport, tourisme et culture

2.4.1. Lancer la Carte Jeune à tarifs préférentiels pour le transport, les centres culturels, les bibliothèques, cinémas, musées, activités culturelles, sportives et ludiques

2.4.2. Améliorer et élargir l'offre de vacances et de tourisme pour les jeunes y compris les jeunes filles et les jeunes en situation d'handicap et favoriser l'éco tourisme

2.4.3. Créer des dispositifs avantageux pour favoriser le tourisme identitaire des jeunes MRE

2.5. Renforcer les services publics ciblant la réduction des comportements à risque

2.5.1. Mettre en place des dispositifs de veille et d'écoute permanente et mobile pour prévenir les comportements à risque des jeunes au niveau local

- 2.5.2. Renforcer les programmes de lutte contre l'analphabétisme des jeunes
- 2.5.3. Cibler les campagnes de sensibilisation et d'information contre les risques routiers et le respect du code de la route à l'intention des jeunes

Les acteurs: MJS, Ministère de la Santé, MEN, MESRSFC, Pôle Social, Ministère de l'intérieur, Ministère chargé des MRE, Ministère du Transport, Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville, Ministère du Tourisme, Ministère de la Culture, Coordination Nationale de l'INDH, Bailleurs de fonds, ONGs.

Axe 3 : Promouvoir la participation active des jeunes dans la vie sociale, civique et la participation dans la prise de décision

59. En accord avec les lignes directrices de la nouvelle Constitution, il est fondamental de généraliser la participation de la jeunesse dans la prise de décision et au développement social et culturel du pays, et donc d'appuyer leur insertion dans la vie associative et politique. En effet, la participation civique, politique et dans la prise de décision des jeunes peut canaliser l'activisme et la créativité des jeunes pour le développement du pays, tout en promouvant des valeurs citoyennes et des compétences importantes dans la vie professionnelle et personnelle et atteindre les objectifs spécifiques qui suivent:

3.1. Renforcer les valeurs citoyennes et identitaires des jeunes

- 3.1.1. Elaborer des programmes éducatifs portant sur les valeurs traditionnelles et religieuses de tolérance pour protéger les jeunes contre toute exploitation ou déviation portant atteinte à l'identité marocaine
- 3.1.2. Mettre en place des campagnes de communication et de sensibilisation sociale pour prévenir sur le danger du mariage précoce des petites filles
- 3.1.3. Mettre en œuvre des dispositifs variés pour qualifier les jeunes en matière de planification familiale saine
- 3.1.4. Renforcer les capacités des magistrats et des auxiliaires de la justice en matière de mariage des mineurs, et de l'établissement des actes de mariage tel que prévu dans le Code de la famille

3.2. Encourager la participation civique et associative des jeunes

- 3.2.1. Mettre en place un "Service National de Volontariat pour la Jeunesse" pour promouvoir le travail communautaire des jeunes
- 3.2.2. Faciliter les procédures de création d'associations et des structures associées pour les jeunes, notamment dans les régions marginalisées et les zones rurales
- 3.2.3. Créer des mécanismes de coordination entre les associations, les secteurs publics et privé et les communes pour la fourniture des services aux jeunes

3.3. Renforcement des capacités associatives des jeunes

- 3.3.1. Mettre en place des modules de formation, des programmes d'accompagnement, de sensibilisation et de mise à niveau pour les associations jeunes
- 3.3.2. Faciliter les modalités de coopération entre les associations de jeunes résidents et les autres associations des MRE, notamment les associations à vocation rurale

3.4 Impliquer les jeunes dans la prise de décision en matière de politiques publiques qui les concernent et dans la gouvernance locale

- 3.4.1. Soutenir et appuyer la mise en place des conseils locaux, communaux, et provinciaux ainsi que des Comités représentants les jeunes MRE pour une représentativité démocratique dans le Conseil Consultatif de la Jeunesse et l'Action Associative
- 3.4.2. Appuyer la création du forum national d'ONG pour la jeunesse dont la jeunesse MRE et l'institutionnalisation des mécanismes de consultation formelle et informelle avec les acteurs de la politique nationale

3.4.3. Mettre en place des dispositifs pour associer les structures des jeunes dans la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques les concernant y compris les jeunes MRE

3.5 Encourager la participation politique des jeunes

3.5.1. Soutenir des campagnes de sensibilisation et d'information pour inciter les jeunes hommes et les jeunes filles à la participation politique (vote, candidature, observation)

3.5.2. Mettre à contribution la société civile et les médias pour la sensibilisation et l'information des jeunes sur les enjeux de la participation politique

Les acteurs: MJS, Pôle Social, Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, Rabita Al Mohamadia des Oulémas, MEN, Ministère de la Justice, Ministère de la Santé, Ministère Chargé des Relations avec le Parlement et la Société Civile, Collectivités Territoriales, Coordination Nationale de l' INDH, Ministère Chargé des MRE, Partis Politiques, les Médias, Bailleurs de fonds, les ONGs.

Axe 4: Promouvoir le respect des droits de l'homme

60. La capacité de jeunes hommes et des jeunes filles à promouvoir la culture des droits de l'homme et la liberté d'expression dans la limite des droits personnels et collectifs est désormais considérée comme priorité nationale. L'objectif général est de promouvoir la vulgarisation sur les Droits de l'Homme, tels qu'ils sont consacrés par la nouvelle Constitution, en cherchant à atteindre les objectifs spécifiques suivants:

4.1. Promouvoir la vulgarisation sur les Droits de l'Homme

4.1.1. Intégrer l'approche Droits de l'Homme dans les curricula au niveau du cursus scolaire

4.1.2. Rendre obligatoires des connaissances basiques en matière de Droits de l'Homme pour accéder à des postes liés au travail avec des jeunes (enseignants, formateurs, personnel de proximité etc.)

4.1.3. Mettre en place les mesures de protection des Droits Humains, notamment les droits culturels et linguistiques de la première et la deuxième génération des MRE.

4.2. Mettre en place un cadre juridique et institutionnel pour protéger la liberté d'expression et dénoncer des violations des Droits de l'Homme

4.2.1. Développer une loi qui protège la liberté d'expression à travers les médias sociaux et les TIC pour les jeunes en accord avec les traités internationaux.

4.2.2. Faciliter et appuyer le recours et l'accès à la Justice des jeunes filles et des jeunes en situation d'handicap pour dénoncer les abus en matière de discrimination.

Acteurs: MJS, Délégation interministérielle aux Droits de l'Homme, Conseil National des Droits de l'Homme, MEN, MESRSFC, Pôle Social, Ministère chargé des MRE, Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur, ONGs Nationales dédiées aux Droits de l'Homme, et ONGs Jeunesse.

Axe 5 : Renforcer les dispositifs institutionnels de communication, d'information, d'évaluation et de gouvernance

61. Au-delà des mesures qui ciblent directement les jeunes, il s'agit de promouvoir un cadre facilitateur qui puisse appuyer à l'articulation des différentes politiques et programmes publics et privés dans l'avenir. Ainsi, en accord avec les principes de gestion basé sur les résultats, la Stratégie Nationale vise à renforcer la disponibilité et l'accès à l'information aux jeunes et à promouvoir une culture de transparence dans l'implémentation et l'évaluation des politiques et programmes existants et futurs. Pour ce faire, l'atteinte des objectifs spécifiques ci-dessous mentionnés est nécessaire:

5.1. Créer de nouveaux outils de communication et d'information

5.1.1. Développer une stratégie de communication sur la SNIJ en organisant une campagne pour changer les priorités déjà établies, rechercher l'adhésion des décideurs à la SNIJ et mobiliser des ressources nouvelles

5.1.2. Instituer des caravanes ponctuelles d'information et d'orientation dans les sites marginalisés (quartiers défavorisés, le monde rural, péri urbain) en impliquant tous les acteurs concernés

5.2. Repenser l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes

5.2.1. Créer un service public national de l'accueil, information et orientation pour les jeunes, chargé de définir les grands axes de l'orientation, d'animer, et de mettre en œuvre un partenariat fort avec l'ensemble des acteurs éducatifs, sociaux, associatifs et économiques

5.2.2. Professionnaliser les acteurs de l'accueil et de l'information par la mise en œuvre de rencontres et de formations et faire de ces conseillers de véritables guides auprès des jeunes

5.3. Promouvoir la coordination et la cohérence des interventions en faveur des jeunes

5.3.1. Créer une institutions/instance publique ad hoc pour la coordination et la mise en œuvre de la politique de jeunesse, afin de garantir une intégration systématique et efficace de celle-ci dans le système politique national

5.3.2. Promouvoir une approche de développement territorial concerté pour définir les priorités, coordonner les outils, les ressources et les actions pour jeunes au niveau du territoire

5.3.3 Identifier et clarifier les responsabilités et les prérogatives entre les différents intervenants en matière de la jeunesse

5.3.4. Développer l'arsenal juridique et créer un cadre juridique et institutionnel pour les activités et actions de la jeunesse. (Loi sur la Jeunesse y inclue la jeunesse MRE)

5.4. Développer une base de données sur les jeunes et renforcer les dispositifs de gouvernance

5.4.1. Intégrer un module spécifique de la jeunesse dans les enquêtes périodiques de ménages et rendre publiquement disponible (en ligne) les Modems originaux des enquêtes sur les ménages et sur l'emploi pour faciliter davantage l'analyse par des établissements d'universitaire et par des chercheurs

5.4.2. Produire des publications spécifiques jeunesse MRE dans divers domaines et réaliser des études scientifiques capables de recenser les jeunes MRE afin d'améliorer leurs conditions de vie

5.4.3. Rapport périodique sur les jeunes en situation de risque (situation de rue, en conflit avec la loi, consommation de drogues, VIH, etc.)

5.5. Améliorer les dispositifs de suivi et évaluations des politiques et programmes en faveur des jeunes

5.5.1. Mettre en place des mécanismes d'évaluation d'impact sur la mise en œuvre ou l'élargissement de programmes publics concernant la jeunesse au niveau national et territorial

5.5.2. Assurer un système de suivi et d'évaluation en ligne de l'implémentation de toutes les mesures concernant la Stratégie National de la Jeunesse partagé par les acteurs, sur la base des expériences internationales similaires plus récentes

Acteurs: MJS, Ministère de la Communication, Ministère Chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance, Haut Commissariat au Plan, Observatoire National de Développement Humain, Ministères, Collectivités Territoriales, Agences et Offices impliqués dans la SNIJ, Bailleurs de fonds, ONGs.

VI. Mécanismes de coordination et d'implémentation

Responsabilités de coordination

62. L'efficacité de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Jeunesse appelle la mise en place d'une instance étatique de haut niveau pour assurer la coordination interministérielle pour la mise en œuvre de la SNIJ. A ce titre, il est proposé d'instituer **un Ministère Délégué auprès du Chef de Gouvernement Chargé de la Jeunesse.**

Les mécanismes d'implémentation

63. **Le Gouvernement adopte et assure la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse.** A ce titre, chaque membre du Gouvernement veillera à l'application conséquente des dispositions de la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse par rapport à son domaine de compétence et en rendra compte au Chef du Gouvernement par le biais de l'organe retenu pour le pilotage de la stratégie.

64. **Un comité Interministériel de la Jeunesse va assurer le suivi et la coordination interministérielle.** Le comité permettra aux responsables de tous les ministères compétents de se réunir une fois par trimestre pour assurer la collaboration interministérielle, sectorielle et interdisciplinaire concernant le suivi de l'exécution de la stratégie et du plan d'action. Le comité pourra prendre des décisions basées sur des rapports sur l'état d'avancement préparés par l'organe responsable retenu pour la mise en œuvre.

65. **La mise en œuvre de la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse incombe en priorité à l'organe mis en place.** A ce titre, tous les agents de ce département, toutes catégories confondues, doivent s'approprier la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse. L'organe retenu pour le pilotage de la politique jeunesse devra prendre toutes les initiatives qui s'imposent en matière de communication pour que le document de Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse soit connu et maîtrisé par toutes les institutions de l'Etat et ses démembrements, notamment par le Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action Associative une fois institué, par les institutions de coopération bilatérale et multilatérale, par la société civile et par les jeunes eux-mêmes. Par ailleurs, il sera responsable de :

- Préparer les mises à jour trimestrielles et les rapports annuels sur le progrès accompli sur la Stratégie et le Plan d'Action à présenter au Comité Interministériel de la Jeunesse.
- Identifier les défis en termes de développement des jeunes, particulièrement les défis soulevés par le CCJAA, et faire des recommandations au Gouvernement pour relever ces défis
- Faciliter la collaboration entre les différents ministères ainsi que entre le Gouvernement, le CCJAA, la société civile et le secteur privé dans le cadre des politiques et programmes ciblés aux jeunes

66. **Le Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action Associative devra être un instrument de veille et de suivi de la situation de la jeunesse et de l'action associative dont l'objectif majeur est de satisfaire les aspirations des jeunes :**

- Etendre et généraliser la participation de la jeunesse au développement social, économique, culturel et politique du pays
- Aider les jeunes à s'insérer dans la vie active et associative et de prêter assistance à ceux en difficultés d'adaptation scolaire, sociale ou professionnelle
- De faciliter l'accès des jeunes à la culture, à la science, à la technologie, à l'art, au sport et aux loisirs, tout en créant les conditions propices au plein déploiement de leur potentiel créatif et innovant dans tous ces domaines
- Et, présenter des états de diagnostics sur les questions relatives à la Jeunesse et formuler des propositions sur ces domaines aux instances concernées

67. **Il est ainsi chargé, selon la Constitution, «d'étudier et de suivre les questions intéressant ces domaines et de formuler des propositions sur tout sujet d'ordre économique, social et culturel** intéressant directement les jeunes et l'action associative, ainsi que le développement des énergies créatives de la jeunesse, et leur incitation à la participation à la vie nationale, dans un esprit de citoyenneté responsable». Dans le contexte de la SNIJ, il sera responsable des actions menées par les organisations de jeunesse. Il assure le suivi et l'évaluation des activités entreprises par celles-ci en vue de les conformer aux objectifs poursuivis par la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse. Pour ce faire, il est chargé de créer des partenariats et des réseaux entre les structures associatives de jeunes pour faciliter la mise en œuvre du Plan d'Action Opérationnel de la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse.
68. **De par la richesse de ses différentes composantes, la société civile joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse.** Il est attendu d'elle qu'elle relaie le plaidoyer développé par l'organe de pilotage afin que la promotion des jeunes fasse partie des préoccupations quotidiennes de tout citoyen. Il est également attendu de la société civile qu'elle s'investisse pleinement dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse en initiant et/ou en recherchant des financements de projets et programmes qui contribuent directement ou indirectement à la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs poursuivis par ladite stratégie. Aussi, les mouvements et associations de jeunesse doivent jouer un rôle de premier plan dans sa mise en œuvre. Ils joueront eux-mêmes et/ou à travers le conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative, le rôle de mobilisateurs, de «consultants » et d'interface entre l'organe retenu pour le pilotage de la stratégie et les jeunes organisés ou non.
69. **Les préoccupations des jeunes doivent être prises en compte dans les budgets et programmes des collectivités locales.** Au Maroc et vu les avancées considérables en matière de décentralisation, les collectivités préparent aussi bien des plans communaux de développement (article 36 de la charte communale) que les Initiatives Locales de Développement Humain dans le cadre de l'INDH. Ainsi, la composante jeunesse doit être prise en considération. De ce fait, les collectivités locales sont appelées à impliquer les jeunes eux-mêmes sur toute l'étendue du territoire national à travers leurs mouvements associatifs, les conseils locaux des jeunes, et les organisations de la société civile.
70. **En tant que partenaire stratégique en matière d'insertion économique des jeunes, le secteur privé devra poursuivre son implication pour la réalisation des objectifs poursuivis dans le cadre de la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse.** La CGEM et les autres associations professionnelles et sectorielles devront être également impliqués au niveau territorial. Des initiatives du secteur privé en matière de promotion de la jeunesse se feront en partenariat avec l'organe de coordination de la politique jeunesse.
71. **La réalisation des nombreux axes stratégiques et mesures poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse nécessite la mobilisation d'importantes ressources humaines, matérielles, et financières.** La Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse est un acte de souveraineté qui engage au premier plan le Chef du Gouvernement. Aussi doit-il consentir un budget conséquent pour sa réalisation. Le Gouvernement sera soutenu et relayé dans cette opération par les collectivités territoriales, les organes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, les autres programmes sectoriels ainsi que par les partenaires techniques et financiers. La contribution de la société civile au niveau national comme international, des opérateurs privés, des partenaires bilatéraux et multilatéraux est sollicitée en appui aux efforts consentis par l'Etat et les collectivités territoriales pour la valorisation de la jeunesse.

VII. Plan d'Action Opérationnel

72. **La stratégie Nationale de la Jeunesse est accompagnée par un Plan d'Action qui couvre une période de quatre années (2015-2030) définissant des mesures concrètes ainsi que des modalités d'implémentation.** Pour chaque axe stratégique et objectif spécifique, des mesures concrètes sont définies et associées à des indicateurs permettant de s'assurer de leur réalisation. Ainsi, le Plan d'Action découle directement de la Stratégie Nationale, il comprend :

- Des mesures concrètes par axe et objectif spécifique
- Les résultats attendus
- les indicateurs (et moyens de vérification)
- Des valeurs 'baseline' et 'cible'
- Le calendrier des réalisations
- Les responsabilités
- Le budget
- Le suivi-évaluation.

73. **Au terme du premier plan d'action, un plan d'action renouvelé sera préparé pour concrétiser et assurer la continuation de la mise en œuvre de la Stratégie.** Le deuxième Plan d'Action tiendra compte des nouveaux développements dans le contexte économique, politique et social, des nouvelles priorités dans la politique jeunesse, ainsi que des résultats de la première phase de la mise en œuvre de la Stratégie.

Suivi & Evaluation :

74. **Afin de suivre le progrès d'implémentation de la Stratégie Nationale, un mécanisme de suivi et d'évaluation sera mis en place afin de permettre à l'Etat, à la société civile, aux partenaires et aux jeunes eux-mêmes de mesurer l'impact des politiques, projets et programmes conduits et la cohérence des activités sectorielles menées.** De façon périodique, la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse fera l'objet d'une évaluation interne et d'une évaluation externe. L'évaluation externe sera assurée par un organisme indépendant à mi-parcours et à la fin de l'exécution de Plan d'Action Opérationnel (2015-2030). L'évaluation interne et le suivi vont de pair et se feront annuellement à plusieurs niveaux. Les mécanismes de suivi et d'évaluation de la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse comprendront des mécanismes consultatifs des jeunes et une instance spécifique d'évaluation. Un rapport sur l'état d'avancement officiel préparé par l'équipe d'exécution sera présenté au comité interministériel de la jeunesse sur une base annuelle pour apprécier l'état d'avancement des différentes activités et proposer des ajustements des interventions. Les rapports sur l'état d'avancement annuels seront disponibles publiquement, ceci permettra à l'Etat, à la société civile, aux partenaires et aux jeunes eux-mêmes de suivre le progrès et l'impact des politiques, projets et programmes conduits en faveur des jeunes.

75. **Le progrès sur la stratégie sera mesuré par un ensemble d'indicateurs de mise en œuvre reflétant des objectifs de la stratégie et des secteurs prioritaires.** Le progrès sera régulièrement suivi en utilisant les résultats du plan cadre par axe stratégique. Les indicateurs clés du cadre de résultats s'organisent en deux catégories (tableau 2). La première catégorie d'indicateurs se réfère aux résultats directement liés à l'implémentation des mesures proposés par la Stratégie. La deuxième catégorie d'indicateurs se réfère aux résultats finaux par rapport à la situation des jeunes dans le pays. L'atteinte de ces indicateurs dépendra également des conditions externes et exigera la mise en œuvre réussie des politiques et des programmes par les ministères sectoriels. Une liste plus précise des résultats clés et des indicateurs sera définie dans le Plan d'Action Opérationnel.

Tableau 2: Sommaire préliminaire des indicateurs clés (par genre)

Catégorie 1 : Résultats directs appuyés par la Stratégie Nationale	Catégorie 2 : Résultats finaux liés à la situation des jeunes
Axe 1 : Augmenter les opportunités économiques pour les jeunes et promouvoir leur employabilité	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes qui ont bénéficié d'appui à l'entrepreneuriat (INDH, Plan Maroc Vert, etc.) • Taux de participation des jeunes filles dans les programmes actifs de marché de travail • Taux de participation des jeunes défavorisés dans les programmes actifs de marché de travail • Taux de jeunes ayant effectué un stage en entreprise lors du cycle secondaire et universitaire • Taux d'employeurs qui reportent que les jeunes ont besoin de connaissances en compétences de vie et en TIC 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage élargi (chômage et découragement) des jeunes • Taux de participation féminine dans la force de travail • Taux de travail informel
Axe 2 : Accroître l'accès et la qualité des services de base pour la jeunesse et réduire les disparités géographiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes bénéficiant de couverture médicale et protection sociale • Taux de fréquentation des Maisons de Jeunes • Nombre de jeunes bénéficiaires des services de proximité du Ministère de la Jeunesse et du Ministère du Développement Sociale (y compris l'Entraide Nationale) • Taux des maisons et centres de jeunes gérés selon une approche participative avec les jeunes • Nombre de structures socioculturelles réhabilitées (Maisons familiales rurales, maisons des jeunes, foyers féminins, centres de l'entraide nationale, centres culturels etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de jeunes en situation de risque (situation de rue, conflit avec la loi, consommation de drogues, VIH, etc.)
Axe 3 : Promouvoir la participation active des jeunes dans la vie sociale et civique et dans la prise de décision	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'associations ayant bénéficié d'appui public financier ou institutionnel pour le renforcement de capacités • Nombre de bénéficiaires du Service National de Volontariat par an • Nombre de Conseils Locaux et Provinciaux de Jeunes qui sont opérationnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de jeunes actifs dans des associations, d'associations d'élève ou étudiants, ou organisations civiques (clubs, etc.) • Taux de jeunes ayant effectué un travail volontaire/communautaire • Taux de participation des jeunes aux élections
Axe 4 : Promouvoir le respect des Droits de l'Homme	
<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'établissements scolaires qui ont intégré le sujet des Droits de l'Homme dans les curricula • Nombre de formations sur les Droits de l'Homme dédiées aux cadres chargés de la jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de jeunes qui considèrent que leurs droits sont bien respectés • Taux de jeunes qui considèrent que la liberté d'expression est suffisamment protégée
Axe 5 : Renforcer les dispositifs institutionnels de communication, d'information, d'évaluation, et de gouvernance	
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation périodique des enquêtes ménage et jeunes • Mis en ligne des micro-données des enquêtes • Nombre d'évaluations externes indépendantes effectuées sur les programmes publics ciblés aux jeunes • Adoption de la Loi sur la jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de jeunes qui expriment leur confiance dans les institutions publiques

Risques et mitigation

76. L'insuffisance de l'engagement stratégique et de la volonté politique. Il y a un fort sentiment de doute parmi les jeunes sur la volonté et la capacité des Gouvernements successifs à s'engager dans une approche stratégique de la réforme. Le risque est qu'une stratégie élaborée par un Gouvernement est abandonnée par le suivant, inversant le processus collectif et consultatif des années précédentes. Même si la stratégie n'est pas complètement abandonnée, avec un manque de volonté politique en matière d'implémentation elle risque d'être négligées et peu à peu oubliée. Ce risque est particulièrement élevé en cas d'absence d'une implication effective de tous les acteurs concernés. En outre, sous pression, et pour produire des résultats immédiats, les Gouvernements veulent souvent atteindre des «gains rapides», ce qui pourrait aller à l'encontre de certaines des recommandations faites sur les projections de la stratégie sur le long terme. Alors que la mise à jour et la modification de la Stratégie est le privilège du Gouvernement, l'abandon de la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse sans alternative risque d'accentuer les déficiences de la politique jeunesse et renforcer les problématiques économiques et sociales des jeunes. La mise en place d'un cadre législatif de promotion et de protection de la jeunesse par la Loi sur la Jeunesse, la composition, la légitimité, la transparence et l'autonomie du CCJAA ainsi que l'élaboration d'une Charte Nationale pour la Jeunesse engageant les partis politiques, les élus, la société civile et tous les acteurs pourraient garantir la centralité de la Jeunesse et le respect de la réforme entamée par la stratégie Nationale intégrée de la jeunesse au Maroc.

77. Des pressions et des conflits politiques par rapport à certaines mesures proposées. De manière générale, il y a un fort consensus de tous les acteurs concernés sur l'ensemble de la stratégie, les axes stratégiques, et ses lignes directrices. Cependant, au niveau des mesures concrètes proposées, il y a un risque de blocage si les différents acteurs économiques et sociaux poursuivent des approches différentes. De même, il y a un risque possible de conflit entre les différents ministères au niveau de la prise en charge de certaines mesures, laissant les intérêts purement sectoriels l'emporter sur l'objectif général d'une approche intégrée pour améliorer les prestations de service de l'Etat aux jeunes. Le processus de mise en œuvre de la SNIJ doit adopter une approche territoire, plutôt qu'une approche structures, mettant les jeunes au cœur du développement territorial et poursuivant l'implémentation des mesures préconisées dans le cadre de la SNIJ dans un processus de convergence, sur la base d'une programmation pluriannuelle dans laquelle seront précisés les différentes interventions, les modes opératoires ainsi que les moyens et les ressources à déployer.

78. Les contraintes budgétaires. Une volonté politique mitigée peut aussi se traduire par un manque de ressources financières et matérielles à consacrer à la réalisation de la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse et du Plan d'Action Opérationnel. En tant que partie prenante principale dans le développement et l'implémentation de la stratégie, le Gouvernement Marocain à travers les différents ministères est responsable de fournir des ressources adéquates pour mettre en place les différentes mesures proposées. Chaque département concerné doit se voir allouer un budget supplémentaire pour l'implémentation des mesures concertées. Un plan d'action transparent avec des priorités claires, quantifiables et un suivi rigoureux des résultats pourrait justifier des allocations budgétaires adéquates, avec des ressources financières nationales et internationales. En même temps, la réalisation de la stratégie va aussi nécessiter le support de la communauté internationale, et il y a donc un risque lié à l'incertitude du financement extérieur.

79. Le manque de capacités du dispositif de mise en œuvre. Le dispositif de mise en œuvre porte une responsabilité majeure pour la bonne implémentation de la Stratégie et du Plan d'Action. Aussi, l'insuffisance des moyens d'action et spécifiquement des ressources humaines fortement qualifiées de l'équipe technique et des groupes de travail représentent un risque significatif. Dans un premier lieu, l'appropriation de la SNIJ par les différents acteurs reste un facteur important pour son implémentation. La campagne de communication et d'information est une action primordiale, dès son approbation par le Gouvernement du Maroc. Si certaines activités sont à renforcer, d'autres sont nouvelles, et méritent une démarche formation/action, notamment en matière de concertation

intersectorielle, d'outils de planification et de programmation ainsi que du renforcement de l'approche participative. L'assistance technique, notamment de la part des organismes internationaux est souhaitée à ce niveau d'intervention.

80. La non prise en compte du processus de décentralisation. L'importance numérique des jeunes en milieu rural et urbain les place en tant qu'acteurs privilégiés des actions du développement local. Ainsi, la stratégie nationale devrait s'articuler aux différents niveaux territoriaux avec une forte connexion avec les politiques et investissements au niveau provincial/communal, pour atteindre les objectifs en matière d'une couverture améliorée et des nouveaux modes de prestations de service de proximité pour les jeunes. La loi sur la régionalisation, prévue en mars 2013 pourrait stipuler des approches d'intégration et de couverture territoriale des projets et programmes Jeunesse. Par ailleurs, l'implémentation de la SNIJ devrait également reposer sur des programmes d'envergure nationale déjà en cours, tels l'INDH, la mise en valeur rurale, etc. L'appui des mesures de la SNIJ sur les programmes existants ainsi que leur corolaire en matière de décentralisation et de déconcentration pourrait contribuer à une meilleure prestation de services de proximité, notamment dans les zones marginalisées.

81. Manque de suivi et évaluation. Comme dans tout autre projet ou planification stratégique, le manque de suivi régulier du progrès à travers des indicateurs précis met en enjeu la capacité de différencier entre les mesures réussies et celles qui n'ont pas produit de résultats, et prendre des mesures correctives pour assurer la bonne implémentation de l'ensemble de la Stratégie. Ce risque est d'autant plus élevé quand les responsabilités ne sont pas clairement définies parmi un grand nombre d'acteurs. Ce risque est souligné à travers la mise en place de matrices de résultats et l'établissement de responsabilités claires au niveau de collecte d'information et reporting. En outre, la participation de tous les ministères concernés au sein de l'équipe d'implémentation promet de faciliter le suivi des mesures dans l'ensemble du Gouvernement. Par ailleurs, l'institutionnalisation du CCJAA et ses démembrements au niveau territorial devrait contribuer à un suivi en temps réel et une évaluation périodique des actions mises en œuvre dans le cadre de la SNIJ.

VIII. Etapes à venir

Etapes à venir	Activités	Echéances	Responsables
Validation du Document par le Chef du Gouvernement	Présentation du projet	2014	M. Le Ministre
Mise en ligne de la SNIJ pour consultations	<ul style="list-style-type: none"> ○ Partager avec les jeunes et des parties prenantes la version finale de la SNIJ 	2014	MJS
Elaboration du plan d'action et estimation budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration du plan d'action et définition des actions par objectifs spécifiques et mesures arrêtées ○ Séances de travail avec les partenaires concernés ○ Proposition de l'estimation budgétaire du Plan d'action 2013-2016 et 2017-2020 	2014	Banque Mondiale et MJS
Programmation Budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration de : ○ la programmation pluriannuelle glissante globale et la programmation pluriannuelle sectorielle ○ Elaboration des critères de performance et des modalités de suivi de la mise en œuvre de la SNIJ ○ Conception des modalités de suivi de l'exécution budgétaire de la SNIJ ○ 	2014	Banque Mondiale et MJS
Validation de la SNIJ au Conseil du Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation de la SNIJ au gouvernement ○ Présentation de la SNIJ au parlement 	2014	Le Gouvernement
Mise en place des Mécanismes de coordination et d'implémentation de la SNIJ	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place du Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé de la Jeunesse ○ Mise en place du Comité interministériel de la SNIJ ○ Mise en place du CCJAA 	2014	M. Le Chef du Gouvernement
Mise en place de structures de veille et de suivi de la situation de la jeunesse et de l'action associative	<ul style="list-style-type: none"> ○ Coordonner avec les parties prenantes la mise en place du CCJAA 	2014	MJS
Instauration du CCJAA	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation des membres pour leur nomination officielle dont les représentants des OSCs Jeunes, des jeunes et des représentants d'instances similaires, etc. 	2014	M. Le Chef du Gouvernement

Annexes

Annexe 1: Eléments de diagnostic sur la jeunesse

Education

- 1. Les études et consultations réalisées par le Ministère de la Jeunesse et Sports en 2010 et 2011 soulignent des perceptions ponctuelles des jeunes vis-à-vis des politiques sur l'éducation.**¹⁶ La quasi-totalité des jeunes admet que la réussite passe par de bonnes études, une attitude qui peut justifier la sévérité du jugement que portent les jeunes sur l'enseignement et les enseignants du secteur public marqué par l'insuffisance des moyens et des conditions matérielles comme l'insuffisance des moyens de transports, la violence au sein des établissements, la vétusté des infrastructures et équipements, l'inadaptation de l'offre de formation aux besoins du marché de l'emploi, le manque de motivation des enseignants, le manque d'opportunités de stages précoces dans le secteur privé aux niveaux secondaire et tertiaire et l'absence d'autres voies d'apprentissage **pour ceux en situation de décrochage scolaire qui ne retournent pas dans le système scolaire**¹⁷**renvoi). A propos de ce dernier point, les études constatent une fracture profonde entre jeunes « scolarisés » et « déscolarisés ».** Parmi les manifestations d'exclusion des déscolarisés, il y a l'absence d'argent de poche régulier et d'utilisation d'internet, peu d'occasions de fréquentation des autres jeunes (en dehors de la famille), beaucoup de temps passé devant la télévision pour les filles et dans la rue pour les garçons, peu de projets d'avenir et d'espaces de discussions et d'orientation.
- 2. Le récent rapport de la Banque Mondiale a noté que malgré les récentes améliorations observées en termes de scolarisation, les taux d'abandon scolaire restent élevés.**¹⁸ Les données issues de l'enquête quantitative indiquent que les niveaux de scolarisation baissent de manière continue à partir de 11 ans (correspondant à l'époque à laquelle la plupart des enfants terminent l'école primaire). Cette baisse est bien plus forte chez les filles que chez les garçons, surtout dans les zones rurales. Par exemple pour les filles entre 11 et 15 ans, les taux d'inscriptions diminuent de 40%. Comme souligné par le Conseil Supérieur de l'Education, un grand nombre d'élèves continuent d'abandonner le système scolaire sans qualification aucune, comme ce fût le cas pour près de 400 000 d'entre eux en 2007, et dont plus de la moitié dans le seul cycle primaire, du fait notamment des conditions socioéconomiques des familles des apprenants. Le redoublement, qui nourrit l'abandon, demeure le lot annuel de près d'un élève sur cinq dans le primaire, en 2008. L'analphabétisme perdure à des niveaux élevés, privant par là même l'économie et la société marocaine de talents qui ne demanderaient qu'à s'exprimer.¹⁹
- 3. De façon générale, pour un système éducatif performant les jeunes participants au diagnostic réalisé par le MJS ont proposé certaines pistes d'amélioration sur :** i) le contenu pédagogique (modernisation des méthodes d'enseignement et utilisation des TIC, introduction de modules sur le monde du travail, programmes d'appui psychologiques pour forger la personnalité des jeunes, activités artistiques et sportives, développement de l'apprentissage des langues étrangères et de l'informatique, etc.); ii) les infrastructures et équipement (développement des moyens de transport, création d'écoles de proximité, rénovation des classes, etc.); iii) environnement social de l'école (création de cellules d'assistance et d'écoute, éradication de la violence, développement d'une offre de cours de soutien gratuits à l'école, mise en place de campagne de sensibilisation sur les dangers des comportements à risques, amélioration de l'orientation en amont des élèves, renforcement de la communication entre les élèves et les enseignants, développement de l'équité entre les élèves, aide financière pour les élèves défavorisés, etc.)

¹⁶ Ministère de la Jeunesse et des Sports, Sondage d'opinion : Perception des besoins spécifiques des jeunes, mimeo, Février 2011; MJS, Les Jeunes au Maroc : Styles de vie, opinions, valeurs et aspirations (étude qualitative), mimeo, 23 mars 2010.

¹⁷ Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Assises Nationales de la Jeunesse: Synthèse de tables rondes*, 23 mai 2011.

¹⁸ Banque Mondiale, *Promouvoir les opportunités et la participation des jeunes*, Mai 2012.

¹⁹ Royaume du Maroc, Conseil Supérieur de l'Enseignement, *Rapport sur l'état et les perspectives du système d'éducation et de formation au titre de l'année 2008*.

Formation et Développement Personnel

4. **Le « déficit de formation » (c'est-à-dire, la proportion de jeunes gens désireux de suivre une formation technique sans pour autant y accéder) est plus élevé chez les jeunes les moins instruits.** La proportion de jeunes en formation augmente avec le niveau d'éducation, tout comme le désir d'être formé. A titre d'exemple, seulement 1,3 % des jeunes hommes ayant été à l'école primaire ont suivi une formation technique, contre 29 % des jeunes salariés ayant suivi un enseignement secondaire ou tertiaire. Là encore, alors que 36 % des jeunes hommes ayant été à l'école primaire ont ressenti le besoin de plus de formation, ce pourcentage grimpe à 50 % chez les jeunes ayant des niveaux d'instruction supérieurs. Il convient de noter qu'un plus grand nombre de femmes par rapport aux hommes a suivi une formation technique. Les jeunes femmes suivent généralement une formation dans les domaines de la broderie traditionnelle, de la pâtisserie, de la cuisine, de la couture, de la puériculture etc. Les jeunes hommes sont formés dans les réparations mécaniques et électriques, la plomberie, le traitement du cuir, etc.²⁰
5. **Selon le diagnostic sur la jeunesse réalisé par le MJS, les jeunes déplorent l'absence d'information, d'orientation et de communication sur les différentes offres en matière de formation professionnelle, notamment pour ceux en situation de décrochage scolaire.** Les jeunes sollicitent également des bourses pour poursuivre des formations professionnelles et accéder aux stages en entreprises pour leur permettre une meilleure connaissance de leur environnement et plus d'expérience pour la transition vers le marché du travail. La sous commission interministérielle de la Formation²¹ - dans le cadre du Comité interministériel pour l'élaboration de la SNIJ- recommande de placer l'adéquation des offres de formation professionnelle au contexte immédiat dans lequel évolue les jeunes et selon les potentiels économiques locaux en tant que priorité pour les prestataires des formations professionnelles.

Emploi/entreprenariat

6. **Lors des débats organisés par le MJS, les jeunes ont souligné que les chances de trouver un travail sont faibles et se réduisent davantage par le clientélisme, et la discrimination pour certains postes.** Chez les filles, le voile pose un problème pour trouver un emploi. La difficulté à trouver un emploi est liée au manque d'expérience, absence de diplôme et faiblesse des niveaux des salaires. Parmi les principaux obstacles à la création d'entreprise selon les jeunes : le manque d'argent pour 34% des jeunes ayant répondu aux questionnaires, le manque de conseils et d'orientations (32%) et la nécessité d'avoir un local et des équipements (24%). De nombreux jeunes diplômés sont au chômage et l'absence d'opportunités de travail est liée à l'inadéquation des programmes enseignés avec les besoins du marché de travail et l'iniquité. Il y a par ailleurs quasi-unanimité à reconnaître le manque d'orientation en amont sur les besoins du marché de l'emploi et la faible connaissance des démarches de création d'entreprises. Pour les
7. jeunes du monde rural, il est constaté une forte volonté de partir à l'étranger.
8. **Ces appréciations des jeunes sont confortées par le récent rapport de la Banque Mondiale qui montre que les jeunes ont été largement exclus de la croissance économique soutenue qu'a connu le pays dans la dernière décennie.** Bien que le taux de chômage des jeunes soit élevé, avec une moyenne d'environ 22 %chez les hommes et 38 % chez les femmes, cela ne donne qu'une image partielle de l'exclusion des jeunes dans la vie économique et sociale²² (voir Annexe 1 pour une analyse comparée avec les chiffres HCP):

²⁰ Banque Mondiale, *ibid.*

²¹ Sous commission de la Formation dans le cadre des réunions multipartites pour la préparation de la nouvelle version de la SNIJ.

²² Banque Mondiale, *Promouvoir les opportunités et la participation des jeunes*, Mai 2012.

- En 2009-2010, près de 90 % des jeunes femmes et 40 % des jeunes hommes qui n'étaient pas à l'école étaient sans emploi ou hors du marché du travail, ce qui suggère que les progrès dans le niveau d'instruction ne se sont pas traduits en une transition efficace au monde du travail.
 - La majeure partie des jeunes chômeurs sont peu ou pas scolarisés: presque 80 % ont moins qu'une éducation secondaire (ou pas d'éducation du tout), moins de 5 % ont une formation universitaire. Pourtant, les interventions politiques au Maroc ont mis l'accent sur les diplômés du supérieur et ont mal desservi la majorité moins instruite.
 - Les jeunes hommes et les femmes qui travaillent ont largement signalé la mauvaise qualité de leur emploi, l'absence de sécurité ou d'avantages sociaux (environ 88% du travail des jeunes employés sans contrat, ce qui signifie que la plupart des emplois du secteur informel), le sous-emploi (en particulier dans le secteur informel, où de nombreux emplois sont temporaires ou à temps partiel), et les mauvaises conditions de travail.
 - 1 jeune sur 5 travaille dans le secteur agricole (culture, élevage, pêches) avec un niveau d'éducation très faible (7 jeunes sur 10 n'ont aucun niveau). En dépit des rudes conditions de travail dans l'agriculture, ce secteur offre une occasion importante de revenu pour les jeunes non qualifiés qui veulent une formation technique, mais ne peuvent y accéder.
 - Toujours dans le cadre de l'étude de la Banque mondiale, des analyses qualitatives indiquent que le coût social de l'exclusion économique est très élevé et que, les jeunes hommes expriment un sentiment de frustration profonde.
9. **Selon le HCP, en 2007, 94 % des chefs d'unités de production informelles (de 15 à 24 ans) avaient un niveau scolaire jusqu'au collège, dont 48 % seulement avec un niveau primaire.** En termes absolus, le nombre des jeunes chefs d'unités de production informelles a enregistré une réduction de 15.000 unités entre 1999 et 2007 avec une réduction de 50 % parmi les jeunes filles chefs d'unité de production (du 25.101 à 12.136).²³
10. **Dans l'ensemble, les jeunes estiment que l'accès à l'emploi est de plus en plus difficile pour eux mais restent néanmoins convaincus qu'on peut réussir même si on est issu d'un milieu défavorisé,** avec une préférence pour l'auto emploi et le secteur public. A propos de l'auto emploi, les jeunes suggèrent la création d'une plateforme d'orientation permanente pour accéder aux programmes existants, aux aides qui doivent couvrir le conseil pour des idées ou créneaux porteurs, ainsi que la nécessité de disposer des capitaux propres. Les filles cherchent l'indépendance matérielle dans le travail, mais aussi un épanouissement personnel et un moyen de s'imposer dans la famille, au sein du futur couple marital et de la société dans son ensemble. Parmi les leviers de la réussite professionnelle, figurent le niveau de diplômes et des compétences, les moyens financiers, le réseau des compétences et la maîtrise de langues étrangères²⁴.
11. **Les jeunes MRE sollicitent une allocation d'une partie des investissements à leur profit.** Suite aux consultations réalisées par le Ministère Chargé des Marocains Résidents à l'Etranger en partenariat avec le MJS, les jeunes MRE souhaitent avoir des formations pratiques et des stages pour accéder à l'emploi au Maroc, notamment dans le secteur agricole, avoir des facilités pour investir au Maroc par la mise en place de garanties légales pour protéger les jeunes investisseurs, la création de guichets uniques dans le domaine entrepreneurial, des facilités bancaires et le renforcement des systèmes de communication par Internet.

²³ Royaume du Maroc, Haute Commissariat au Plan, *Les Jeunes en Chiffres*, Aout 2012

²⁴ Diagnostic 2010-2011 réalisé par le MJS

Santé

12. **Les jeunes sont peu nombreux à consulter un médecin en cas de maladie.** Selon le diagnostic réalisé par le MJS, les problèmes dermatologiques constituent la principale préoccupation pour 43% parmi eux, et les problèmes de santé reproductive sont récurrents chez les filles. Le manque de campagnes de sensibilisation, l'absence de la communication avec des spécialistes dans le domaine de la santé, et la très faible connaissance des IST en dehors du SIDA, les difficultés notables à discuter des soucis de santé, particulièrement les problèmes liés à la santé sexuelle et reproductrice sont parmi les facteurs qui limitent l'accès aux soins de santé. Les jeunes souhaitent surtout parler des problèmes de peau et dermatologie, obésité, diabète, ISTs, SIDA, cancers, méthodes de prévention et initiations aux soins d'urgence. Ils ont souligné le manque d'infrastructures (centres hospitaliers), localisations éloignées (pas de centres de proximité), coûts de soins élevés. Des efforts colossaux sont faits par le Ministère de tutelle. Ce § est trop négatif pour être insérer dans une stratégie.
13. **A niveau des perceptions sur la santé, les jeunes participants aux fora conduits par le Ministère de la Jeunesse et Sports ont indiqué la nécessité d'étendre les actions de sensibilisation médicales mobiles surtout dans les quartiers et endroits mal desservis** ainsi que l'offre de services médicaux de proximité, à travers l'équipement des Maisons des Jeunes et Centres de proximité en matériel médical.

Fléaux sociaux

14. **Trois principaux fléaux guettent la jeunesse: la cigarette, l'alcool et la drogue.** Les résultats du diagnostic 2010- 2011 du Ministère de la Jeunesse et des Sports révèlent notamment que les drogues sont présentes dans tous les milieux socio-économiques et que le hachisch fumé sous forme de joints est de plus en plus consommé.²⁵ Comme pour la cigarette, les jeunes avouent être informés des méfaits de ces substances sans pour autant arrêter/baisser leur consommation. La plupart des jeunes enquêtés affirment connaître dans leur entourage une personne détruite par la drogue. Selon un rapport récemment publié par le Ministère de la Santé du Royaume du Maroc²⁶, entre 40 et 45% des jeunes Marocains ont déjà consommé du « Karkoubi ». L'ampleur de ce phénomène est bien connue dans l'ensemble du pays. En plus, des focus groupes des jeunes défavorisés conduits dans le cadre de l'étude de la Banque Mondiale ont ouvertement décrit leur vulnérabilité au crime (viol, prostitution, vol, agression, contrebande et délits mineurs). Pour les jeunes, la délinquance est due à la faiblesse de la personnalité, la fuite de la réalité, la pauvreté et l'absence de contrôle des parents, la mauvaise compagnie, la dispersion de la famille et les problèmes sociaux . D'où la nécessité d'ouvrir le dialogue avec les jeunes pour pouvoir améliorer leur situation. Les jeunes demandent d'attaquer ce fléau à la source en luttant au sein des écoles contre les violences et comportements suspects et l'organisation des activités parallèles en vue de combattre les déviances.
15. **Les jeunes ont suggéré que l'encadrement, la formation et l'information sur les dangers des drogues et de la criminalité pourraient être fournis par les associations et Maisons de Jeunes.** A la lumière de l'épidémie du chômage des jeunes et de l'inactivité qui en découle, les jeunes se sont dits convaincus que les associations peuvent proposer une utilisation structurée du temps libre; ils pourraient participer aux activités ludo-éducatives, s'exprimer et démontrer leurs compétences, ce qui contribuerait à prévenir des comportements à risque (à savoir, l'usage de drogues et d'alcool, le vol, la prostitution, etc.). « Sortir du droit chemin », telle était la crainte récurrente exprimée par les jeunes défavorisés.²⁷

²⁵ Royaume du Maroc, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Le Livre de la Jeunesse*, 2011.

²⁶ Enquête Nationale à Indicateurs Multiples et Santé des Jeunes, ENIMSJ, Rabat 2007

²⁷ MJS-Diagnostic 2010-2011

Religion

16. **Le rapport des jeunes, notamment les étudiants, à la question religieuse, montre une nette augmentation du taux de pratique de la prière**, selon le rapport du Conseil Economique et Social sur l'Inclusion des jeunes par la Culture". Cependant, les jeunes restent moins attachés à la religion que leurs parents, l'enquête nationale sur les valeurs (2004) ayant montré que 50% des jeunes accomplissaient régulièrement la prière, contre 94% des personnes plus âgées. Néanmoins, elle reflète une certaine autonomie personnelle, induite d'une part par les mutations subies par la société marocaine, et d'autre part par la facilité d'accès des jeunes à une offre religieuse étendue par le biais de l'enseignement, des moyens de communication classiques et numériques, et des sources de diffusion nationale, arabe et internationale. Il apparaît ainsi que la relation avec la religion se construit désormais, de manière progressive, en dehors ou à la marge des institutions classiques. L'accès libre aux informations religieuses ajoute au sentiment d'indépendance de l'individu, et ouvre le champ à la diversité et à la pluralité des valeurs²⁸.
17. **Les jeunes participants au diagnostic réalisé par le MJS ont exprimé un sentiment de montée de l'intégrisme dans le pays**, et souhaitent la mise en valeur fréquente de l'exemple du Prophète et des modèles de comportements aux yeux des jeunes, le renforcement des explications sur la religion (via école, maison de jeunes...) ainsi que le développement de l'ouverture d'esprit. Les jeunes affichent toutefois une grande tolérance en ce qui à trait à la diversité des religions (82%) et à la liberté de la pratiquer ou non (74%) et rejettent l'extrémisme religieux (83%).²⁹

Citoyenneté/valeurs/politique

18. **Les jeunes Marocains manifestaient peu d'intérêt dans la vie sociale, civique et politique avant le Printemps Arabe**. En se fondant sur leurs réponses et schémas d'utilisation du temps, les jeunes signalent clairement qu'ils ne passent que très peu de temps dans des clubs, associations ou organisations de la société civile. En effet, moins d'1 % de jeunes avaient indiqué avoir fait du bénévolat pendant au moins les deux derniers mois.³⁰ Les Maisons de Jeunes étaient peu fréquentées, alors que leur utilisation semble légèrement plus élevée chez les étudiants (7,5 %), les jeunes urbains (4,6 %) et les hommes (4,4 %). Les enquêtes précédemment réalisées au Maroc dressaient un tableau plus positif. Selon une enquête nationale sur la jeunesse marocaine de 2000, 15,2 % des jeunes avaient indiqué être impliqués dans une association, avec un taux de participation remarquablement élevé de presque 44 % chez les 15 à 19 ans.³¹ Malgré l'essor que connaît le monde associatif marocain, force est de constater que les conditions dans lesquelles il fonctionne sont souvent peu propices pour mener à bien ses activités et en assurer le bon suivi. Et, en dépit de la diversité des champs d'action des associations, la nécessité de revoir leurs activités et leurs modalités de fonctionnement s'impose en vue d'encourager l'action associative des jeunes dans les zones éloignées, le milieu rural et les régions marginalisées, renforcer les capacités des ressources humaines et les moyens des associations, édifier et généraliser les structures pour répondre aux besoins de développement des jeunes.
19. **En fait, les jeunes ont une faible compréhension de la notion de citoyenneté**, selon le diagnostic du MJS. Le besoin de les responsabiliser et de les impliquer dans les décisions et actions importantes pour le pays est nécessaire. Selon les jeunes, l'école est le principal endroit où ils peuvent avoir la connaissance des notions de citoyenneté et de valeurs dès l'âge précoce. Les associations ont également un rôle important à jouer pour former et informer les jeunes. Les jeunes restent optimistes quant au développement futur du pays et ils ont la volonté de contribuer au développement de leur nation et de développer les valeurs identitaires du Maroc. Dans le même ordre d'idée, les jeunes MRE souhaitent un appui pour soutenir le rythme des activités organisées au Maroc pour leur permettre de connaître leur histoire et leur culture à

²⁸ CES. Rapport sur l'Inclusion des jeunes par la Culture. Mars 2012

²⁹ MJS-Diagnostic 2010-2011

³⁰ Banque mondiale, *Promouvoir les opportunités et la participation des jeunes*, May 2012.

³¹ Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2001, « *Consultation nationale sur les jeunes.* »

travers la création des structures d'accueil capables de renforcer l'identité nationale de la jeunesse MRE.

20. **Hormis les sports qui sont pratiqués par environ 45% des jeunes, la participation des jeunes à des activités récréatives ou culturelles était insignifiante.** En effet, ils consacrent la grande partie de leur temps de loisirs en compagnie de leur famille et de leurs amis, à écouter la radio et la musique, regarder la télévision . Ces activités absorbent en moyenne 90% de leur temps de loisirs. En effet, peu d'institutions offrent des activités récréatives ou culturelles et de nombreux jeunes se tournent vers l'Internet et les médias sociaux pour l'interaction sociale.³² Certaines remontées des forums sont communes aux activités sportives et culturelles pratiquées par les jeunes. Ainsi, les jeunes ont exprimé un engouement important pour les activités sportives et culturelles et une bonne conscience de l'importance de ces activités sur le plan physique et mental. Les jeunes préconisent une démocratisation du sport et de la culture par une baisse des prix d'accès aux clubs sportifs et culturels, une meilleure adéquation des activités proposées avec leurs besoins, un meilleur encadrement et une large couverture en équipements et infrastructures sportives et culturelles. Les jeunes MRE proposent de partager leurs expériences par la création d'opportunités pour assurer des formations- stages encadrés par des jeunes MRE au profit de la jeunesse de leur pays, en particulier dans le domaine du sport.
21. **Cependant, le rapport du CES sur l'Inclusion des jeunes par la Culture souligne la déficience de l'action culturelle publique au niveau de l'éducation et des services sociaux** en raison de deux éléments: la faiblesse de l'investissement dans les programmes à portée et à contenu culturel, et le caractère limité de l'attention accordée aux dimensions formatrices de la culture générale. En raison du vide culturel alarmant dont souffrent beaucoup de jeunes, notamment ceux des quartiers défavorisés, des petites villes et des campagnes, et des difficultés d'intégration par l'emploi, les jeunes peuvent être soumis à toutes sortes d'influences négatives, les poussant vers la violence, la délinquance et l'extrémisme. Pour éviter ce phénomène, il est impératif que les pouvoirs publics parviennent à promouvoir les valeurs de la culture moderne³³.
22. **Les jeunes sont conscients de l'importance du domaine de l'Environnement**, mais ils ont des difficultés à donner une définition précise (souvent reliée à la nature seulement) et déplorent le peu d'actions concrètes mises en place pour le maintien de l'environnement. Les jeunes participants aux forums organisés par le MJS ont exprimé le besoin d'améliorer la sensibilisation sur l'importance de la protection de l'environnement, encore limitée au niveau des écoles car les non scolarisés n'en bénéficient pas.
23. **La jeunesse ne se désintéresse pas de la politique, mais s'y intéresse différemment.** Les raisons qui poussent les jeunes à négliger le milieu politique se matérialisent par l'absence de sensibilisation, la confiance perdue (promesses non tenues par les politiciens, les campagnes de sensibilisation seulement pendant les élections et le manque de transparence au niveau des partis politiques)³⁴. Ce désintérêt se manifeste concrètement par l'abandon du droit de vote ce qui réduit davantage leur pouvoir politique. Lors des élections législatives de 2009, on a pu observer une forte abstention si ce n'est un boycottage des urnes de l'ordre de 63% de la population. Cette abstention peut aussi être assimilée à une forme de contestation passive, d'un système auquel les jeunes ne croient plus. Or, le 25 novembre 2011, se sont tenues les premières élections post-réforme, seules à même de répondre aux attentes d'une jeunesse de plus en plus engagée. Une mobilisation de la jeunesse s'est faite ressentir à travers leur présence parmi les organes politiques en tant que jeunes élus, dans les urnes et dans une moindre mesure en tant qu'observateurs lors de ce suffrage. Mais cet intérêt ne touche qu'une infime partie des jeunes, et encore moins ceux marginalisés ou ceux du monde rural³⁵.

³² Banque Mondiale, *ibid.*

³³ CES- Rapport "Inclusion des jeunes par la Culture" Février 2012

³⁴ MJS-Diagnostic 2010-2011

³⁵ USAID/SANAD. Rapport sur l'observation des élections. Novembre 2011.

24. **Les Jeunes RME veulent être impliqués dans la mise en place des stratégies et politique jeunesse, et avoir une représentation dans les organes de prise décision.** Les jeunes MRE sollicitent la création de canaux de communication avec les moyens appropriés pour soutenir la participation des jeunes MRE à la vie politique en créant des procédures spécifiques pour assurer la promotion de leur droit en tant que citoyens marocains.

Les droits Humains

25. **Les jeunes déplorent l'absence de repères et de modèles de bon comportement citoyen, le manque d'implication de la famille dans l'éducation citoyenne et la corruption répandue au Maroc.** Suite aux forums organisés par le MJS, les jeunes connaissent aussi bien leurs droits que leurs obligations. Les droits importants pour les jeunes sont le droit à la vie, droit à l'apprentissage, droit à l'identité, droit à la nationalité, rôle des droits humains de la première et la deuxième génération des MRE, droit à la santé, droit à l'alimentation, droit au divertissement, droit à la protection des violences sexuelles, droit à la protection contre l'autoritarisme des plus âgés, l'équité entre les élèves à l'intérieur des classes, l'égalité entre les enfants des familles riches et pauvres, droit à l'emploi, à l'éducation, et à l'égalité entre les hommes et les femmes. Selon les jeunes, pour améliorer la communication sur les droits et devoirs, il faut communiquer à l'école, dans les maisons de jeunes, au sein des associations éducatives et lors des colonies de vacances.
26. **Les jeunes filles sont fortement affectées par l'abandon scolaire qui contribue ensuite à l'analphabétisme féminin, et les rend vulnérables à la violence.** Les causes de la violence basée sur le genre viennent d'une frustration chez les jeunes ou d'un héritage éducatif (comportement du père ou frères vis-à-vis des femmes). Il y a aussi lieu de signaler que les jeunes filles à l'école ou dans le milieu de travail sont exposées au harcèlement sexuel sans pouvoir se défendre selon l'avis des jeunes participants aux foras organisés par le MJS.
27. **Selon l'Enquête nationale sur le handicap menée en 2004 par le HCP, environ 5,12%, de la population marocaine, soit 1 530 000 personnes, vit dans cette situation.** Au Maroc, les femmes et les jeunes handicapés sont victimes, d'une double discrimination basée à la fois sur le handicap et le genre mais aussi sur l'absence d'inclusion de la dimension du handicap dans les politiques publiques. Les stéréotypes stigmatisant les personnes handicapées notamment les femmes, ne font l'objet d'aucune initiative de sensibilisation d'envergure et la nécessaire intégration des femmes et des jeunes en situation de handicap ne fait l'objet d'aucun plaidoyer structuré y compris au niveau des organisations œuvrant pour la reconnaissance et la promotion des droits des femmes et des jeunes en général.³⁶ Par ailleurs, l'analyse de l'état des lieux montre que le modèle conceptuel sur la politique de l'handicap en vigueur au Maroc est caduc et contribue à la persistance de barrières culturelles, sociales et économiques, ce qui empêche la mise en place d'un environnement propice à la participation sociale des personnes en situation de handicap³⁷.

³⁶ Etude sur la situation juridique des personnes handicapées au Maroc- Collectif pour la Promotion des Personnes en Situation d'Handicap- Mai 2011

³⁷ Rapport sur le Respect des droits et inclusion des personnes en situation de handicap-CES Juillet 2012

28. **L'appui à un véritable exercice de la citoyenneté active des jeunes dans la sphère publique et l'effort pour établir leur confiance dans les institutions politiques, représentent quelques-uns des défis les plus urgents vis-à-vis de la mise en place d'un nouveau contrat social avec la jeune génération de Marocains.** Les jeunes n'ont pas de vraies connaissances sur les rôles et fonctionnement respectifs des principales institutions politiques (Parlement, Gouvernement). Les jeunes ont une faible connaissance de la chose publique mais pointent du doigt les modalités de gestion non transparentes, selon les perceptions des jeunes participants au diagnostic réalisé par le MJS. Les jeunes sont de plus en plus conscients que le développement du pays doit passer par une bonne gouvernance dans la gestion de la chose publique et préconisent la mise en place de système de suivi et d'évaluation des politiques publiques auxquelles ils aspirent prendre part, notamment à travers la mise en place du Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action Associative.
29. **Les jeunes participants au diagnostic réalisé par le MJS soulignent le manque d'informations et de communication sur les politiques et les programmes qui leur sont destinés.** Selon les jeunes, les moyens et les canaux de communication et d'information sont très limités ou portent à confusion. Les jeunes, notamment dans les quartiers défavorisés, ignorent souvent l'existence de certains dispositifs mis en place, (ANPEC, Moukawalati)³⁸ à cause de l'emplacement des structures institutionnelles souvent éloignées de leur lieu de résidence, ou inexistantes, du manque de communication institutionnelle et de l'absence de plateforme d'informations et d'orientation.
30. **Finalement, il est important de noter que les données statistiques sur les jeunes sont peu disponibles aujourd'hui.** Or, il a été sollicité de répéter les enquêtes périodiques, comme celle de la Banque Mondiale, afin de disposer de données comparatives et de pouvoir suivre l'évolution de la situation des jeunes dans le pays et en dehors du pays (les jeunes MRE). Ces enquêtes doivent être réalisées de manière continue par les institutions Marocaines responsables, et devraient être rendues accessibles au public et à la communauté scientifique et universitaire. Des publications spécifiques doivent également être produites sur la jeunesse MRE dans divers domaines et les mettre à la disposition des consulats et des sites Web des jeunes afin de renforcer la communication et de diffuser l'information au plus grand nombre possible de jeunes et de responsables.

³⁸ Rapport du Conseil Economique et Social "Emploi des Jeunes-Février 2012 et Rapport de la Banque Mondiale *Promouvoir les opportunités et la participation des jeunes*, Mai 2012

Annexe 2 : Tendances de la participation au marché du travail chez les jeunes

Tendances de la participation au marché du travail chez les jeunes :

L'enquête sur l'emploi au Maroc et l'enquête sur les ménages et les jeunes au Maroc (EMJM)

L'enquête sur l'emploi au Maroc est une enquête nationale représentative réalisée par le Haut Commissariat au Plan (HCP) sur une base trimestrielle afin de produire les statistiques officielles du marché du travail. Le tableau compare le taux de chômage des jeunes à partir des enquêtes sur l'emploi de 2009 (quatre enquêtes trimestrielles réalisées de janvier à décembre 2009) et de l'enquête sur les ménages et les jeunes de 2009-2010 (menée entre octobre 2009 et mars 2010). Vu que les périodes couvertes par les enquêtes ne coïncident pas de manière parfaite, les deux enquêtes peuvent apprécier les taux de chômage de façon différente. Les différences peuvent provenir à la fois des différentes stratégies d'échantillonnage et des différentes méthodes de collecte des informations.

Tableau Comparaison des taux de chômage de l'enquête sur l'emploi de 2009 et EMJM 2009-2010

	<i>Groupe d'âge</i>	<i>Enquête sur l'emploi 2009</i>	<i>EMJM 2009-10</i>
Urbain	15-24	31.8	38.7
	25-34	19.2	24.1
Rural	15-24	8.7	15.5
	25-34	3.9	7.5
Total	15-24	18	28.1
	25-34	12.7	17.4

Source : Chiffres du HCP et calculs du personnel de la Banque mondiale basés sur l'enquête sur les ménages et les jeunes 2009-2010.

Le tableau suggère en effet que les estimations de chômage de l'enquête sur les ménages et les jeunes au Maroc sont plus élevées pour toutes les catégories des jeunes prises en considération. Par exemple, le taux de chômage chez les jeunes urbains âgés de 15 à 24 ans est de 31,8% selon les enquêtes sur l'emploi de 2009, alors qu'il est de 38,7% selon l'enquête EMJM. Cependant, les tendances tenant compte du lieu de résidence et tranches d'âge sont cohérentes dans les deux enquêtes. A titre d'exemple, selon les deux enquêtes, les taux de chômage des jeunes dans les zones urbaines sont plus élevés que ceux des jeunes dans les zones rurales. En outre, dans les zones rurales aussi bien que dans les zones urbaines, les taux de chômage sont plus élevés chez les 15-24 ans que chez les 25-34 ans.

En dehors de l'erreur d'échantillonnage et des différences sur les périodes de mises en œuvre des enquêtes, les différences de protocole d'enquête ont probablement contribué à ces différences. En outre, l'EMJM considère les jeunes qui ont travaillé l'équivalent d'une journée au cours des sept derniers jours comme étant employées, alors que l'Enquête Emploi Maroc se base sur un seuil d'une heure. C'est ce qui a certainement influé sur les résultats de l'enquête EMJM, relativement plus bas que l'enquête sur l'Emploi du HCP.

Sources : Banque mondiale, 2010, EMJM 2009-2010 ; et le Gouvernement du Maroc, 2009, Enquêtes sur l'emploi, Rabat.

Annexe 3 : Cadre Général des mesures d'implémentation de la SNIJ

Mesures prioritaires à l'horizon 2020

Mesures complémentaires à l'horizon 2030

Axe 1 : Augmenter les opportunités économiques pour les jeunes et promouvoir leur employabilité		
<p>1.1. Renforcer l'accrochage scolaire des jeunes et les appuyer à la conception d'un projet professionnel dès l'âge précoce</p>	<p>1.1.1. Généraliser le système de l'Ecole de la Deuxième Chance et de la formation informelle pour les jeunes en dehors du système éducatif et des jeunes illettrés</p> <p>1.1.2. Mettre en place des cellules d'orientation professionnelle au sein des établissements scolaires afin de lier les dispositifs de l'éducation nationale à ceux auxquels les jeunes peuvent avoir recours à leur sortie du système scolaire</p>	<p>1.1.3. Créer des structures d'appui psychopédagogique au sein des établissements scolaires pour les jeunes à risque de décrochage scolaire</p> <p>1.1.4. Assurer un accès égalitaire à l'éducation aux enfants à besoins spécifiques</p>
<p>1.2. Aligner l'acquisition de compétences avec les exigences du marché de travail</p>	<p>1.2.1. Impliquer le secteur privé dans la réforme des curricula pour adapter le système éducatif, de la formation professionnelle et de la qualification aux besoins du marché de l'emploi</p> <p>1.2.2. Doter les jeunes de qualifications transversales qui permettent une adaptation aux évolutions du marché du travail (formation comportementale, informatique, et linguistique de base dans les programmes de formation publics et privés)</p> <p>1.2.3. Introduire des stages de 2-3 semaines au sein du curriculum au lycée et rendre obligatoires les stages aux niveaux universitaires et de formation qualifiante dans les entreprises privées, les établissements publics, les collectivités territoriales et les ONGs et créer des moyens d'incitations pour ces derniers</p>	<p>1.2.4. Mettre en place un véritable service public, dans le cadre d'une vision globale et stratégique en matière d'information, d'orientation, et d'inscription en professionnalisant les différents acteurs de l'orientation pour accompagner les élèves pour un projet professionnel, (selon les besoins en compétences correspondants au PNEI, aux métiers et/ou à des secteurs précis et porteurs)</p> <p>1.2.5. Rationaliser les offres des établissements de formation sur les régions sur la base de leur efficacité et de leur efficience et favoriser l'adéquation des formations à l'identité géographique du territoire et à son développement</p> <p>1.2.6. Promouvoir la formation par alternance à travers le partenariat public-privé</p> <p>1.2.7. Développer davantage des formations de courte durée et articuler les offres de formation aux besoins des jeunes</p>

<p>1.3. Développer les programmes de transition de l'Ecole au marché de travail</p>	<p>1.3.1. Focaliser les programmes actifs du marché du travail sur les jeunes défavorisés en mettant en place des dispositifs d'accompagnement social pour l'insertion professionnelle (contrats en alternance, contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) et à travers la prise en charge par l'Etat de la couverture sociale</p> <p>1.3.2. Introduire des modules de formation aux techniques de recherche d'emploi et de préparation à l'entretien d'embauche dans toutes les fins de cycle des formations</p> <p>1.3.3. Généraliser des mesures spécifiques pour promouvoir la participation des jeunes filles et jeunes femmes dans les programmes actifs du marché de travail, tels que les horaires flexibles, l'appui au transport, garderies d'enfants, etc.</p>	<p>1.3.4. Etablir des contrats d'emploi d'Utilité Publique et Sociale qui vise à créer une expérience pratique du travail, du développement personnel et des qualifications de la vie dans les organismes sans but lucratif en contrepartie d'une rémunération minimale et de la couverture sociale</p> <p>1.3.5. Elaborer un livret simplifié regroupant l'ensemble des opportunités offertes par les différents services publics et privés, assurer sa diffusion et mettre en place un portail électronique</p> <p>1.3.6. Compléter la formation par apprentissage qui cible les jeunes défavorisés et/ou en situation à risque, par des modules sur les compétences techniques, comportementales, de respect de l'environnement et managériales et instaurer des incitations matérielles (subventions, salaires ou chèques de formation, et l'accréditation de la formation)</p> <p>1.3.7. Instaurer « La Semaine Ecole Entreprise » en vue de renforcer la connaissance, les échanges et les liens de partenariat entre les établissements de formation et l'entreprise</p>
<p>1.4. Promouvoir l'auto emploi et l'entrepreneuriat des jeunes, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines</p>	<p>1.4.1. Insérer dans le système de l'éducation, la formation et la qualification des modules sur la création d'entreprise pour développer l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes</p> <p>1.4.2. Développer et généraliser des structures d'appui intégré et de proximité à l'entrepreneuriat (information, accompagnement pré- et post création, financement, mentorat) pour différentes catégories de jeunes à travers :</p> <p>a. La mise en place de dispositifs d'information et de communication des jeunes pour la création d'entreprise et de coopératives</p> <p>b. La qualification du personnel des services de proximité dédiés pour accompagner les jeunes dans le processus de création d'entreprise et de coopératives</p>	<p>1.4.5. Elaborer une cartographie sur la nature des micro-entreprises par région, les potentiels de développement, et les offres publique et privée disponibles au service des jeunes entrepreneurs avec des dispositifs spécifiques des jeunes en milieu rural (agriculture, pêche artisanat et produits du terroir)</p> <p>1.4.8. Promouvoir les nouveaux modèles prometteurs de création d'entreprise, tels que le micro franchising, le Business to business, le small business, etc.</p> <p>1.4.9. Intégrer dans les dispositifs d'accompagnement des créateurs d'entreprises des modules sur le respect de l'environnement et l'éco-comportement</p>

c. Le développement des partenariats public-privés et contractualisation des services d'appui avec le secteur privé et les ONGs spécialisées pour la création et l'accompagnement des jeunes entrepreneurs
d. Augmentation et diversification de l'offre de financement adaptée aux besoins des jeunes à travers l'INDH/microcrédit/banques/fonds régionaux/fonds locaux

e. Mettre en place des mécanismes d'appuis spécifiques au jeunes MRE

1.4.3. Identifier, recenser et catégoriser les jeunes travaillant dans le secteur informel et qualifier les acteurs locaux (collectivités et autorités locales, ONGs) à l'information et l'orientation vers les structures d'appui dédiées et sur la base des nouveaux dispositifs mis en place par l'Etat

1.4.4. Mettre en place des dispositifs incitatifs sensibles au genre et à l'handicap pour la création d'entreprises, notamment dans les milieux péri urbain et rural

1.5. Améliorer les dispositifs de régulation par rapport à l'employabilité des jeunes

1.5.1. Créer un contrat Première Expérience (CPE) en CDD ciblant les niveaux bac et bac +2 (avec une période d'essai de 6 mois, d'une durée maximum de 24 mois, avec un salaire supérieur ou égal au SMIG)

1.5.2. Instituer et mettre en application des dispositifs législatifs visant l'insertion des personnes handicapées dans le marché de l'emploi

1.5.3. Instaurer un contrat d'intégration professionnelle (CIP) (CGEM : ciblant les Bac+3 avec période d'essai de trois mois renouvelables, ciblant les chômeurs de longue durée

1.5.4. Mettre en place l'observatoire de l'éducation, de l'employabilité et de l'entreprenariat préconisé par la CGEM

Axe 2 : Accroître l'accès et la qualité de services de base pour la jeunesse et réduire les disparités géographiques

2.1. Améliorer l'accès aux soins

2.1.1. Mettre à disposition des offres de soins et de personnel médical au sein des universités, des établissements d'éducation et de formation à travers la qualification et le placement d'infirmières au sein de chaque établissement (inclus le monde rural)

2.1.2. Développer des programmes de sensibilisation et de communication sanitaire (drogue, tabac, santé reproductive, VIH) en milieu scolaire, universitaire et communautaire (caravanes institutionnelles périodiques) et dans les différents centres dédiés aux jeunes

2.1.3. Élargir l'assurance et la protection sociale (RAMED) aux jeunes en dehors du système scolaire et éducatif, notamment les jeunes défavorisés, sans diplôme et les handicapés

2.1.4. Mettre en place des services d'accueil, d'écoute et d'information sanitaire pour les jeunes, principalement les espaces santé pour les jeunes et renforcer les compétences du personnel aux métiers d'information et de conseil

2.1.5. Créer un système spécial de couverture médicale au profit des étudiants de l'enseignement public et privé, des jeunes des centres et établissements de formation professionnelle et des jeunes à la recherche d'emploi

2.1.6. Mettre en place des dispositifs d'information et de communication pour inciter les jeunes à avoir une culture et une éducation sexuelle responsable et avisée

2.1.7. Améliorer les services d'accueil, de prestations médicales et de disponibilité des médicaments et de moyens de prévention pour les jeunes dans les différents centres de Santé

2.1.8. Mettre en place des études périodiques et des enquêtes, etc. pour renforcer la sécurité et la veille sanitaires des jeunes

2.2. Garantir l'accès équitable au logement dès le cycle secondaire

2.2.1. Créer/rénover et mettre à niveau des internats et des Dar Ettalib au niveau du secondaire pour accueillir les jeunes défavorisés et notamment les jeunes filles dans le milieu rural

2.2.2. Instaurer une subvention financière d'aide au logement aux jeunes défavorisés, étudiants et en formation technique supérieure

2.2.3. Développer et élargir les programmes sociaux spécifiques et les prêts immobiliers pour l'accès des jeunes au logement à travers des conventions avec le secteur privé dans le cadre des avantages consentis par l'Etat aux promoteurs

2.2.4. Cibler davantage les jeunes pour l'accès au prêt immobilier sur la base d'un salaire minimum

<p>2.3. Réhabiliter les structures socioculturelles et faciliter l'accès à ces dernières</p>	<p>2.3.1. Rénover les équipements des établissements sous-équipés comme les Maisons Familiales Rurales, maisons des jeunes, foyers féminins, centres de l'entraide nationale, centres culturels, etc.</p> <p>2.3.2. Renforcer les capacités des éducateurs et des cadres des structures et des centres culturels et éducatifs pour instaurer la culture de la qualité de l'offre de services éducatifs, culturels et sportifs destinés aux jeunes</p> <p>2.3.3. Mettre en place des dispositifs d'appui aux réalisations artistiques et culturelles des jeunes en partenariat avec les jeunes MRE</p> <p>2.3.4. Promouvoir la mise en place des mécanismes de gestion partagée des Maisons et Centres de Jeunes et des centres culturels selon une approche participative avec les jeunes</p>	<p>2.3.5. Elaborer une cartographie ludo- éducative et culturelle afin d'assurer une couverture équitable entre les provinces et régions en établissements à vocation socioculturelle</p> <p>2.3.6. Moderniser les contenus des activités à travers la création et mise en œuvre de programmes participatifs diversifiés en matière ludo éducative, culturelle et environnementales</p> <p>2.3.7. Améliorer et élargir la qualité et la gamme des équipements TIC dans toutes les structures dédiées aux jeunes</p> <p>2.3.8. Augmenter l'offre et la qualité des activités ciblant les jeunes filles et les jeunes en situation d'handicap en mettant en place des programmes socioculturels adéquats répondant à leurs besoins</p> <p>2.3.9. Soutenir les associations et les organisations des jeunes pour exercer leurs activités éducatives, sociales, sportives, culturelles, de loisirs et environnementales</p> <p>2.3.10. Soutenir et accompagner les jeunes talents créateurs et contribuer à l'amélioration de leur situation</p>
<p>2.4. Offrir aux jeunes des avantages préférentiels pour l'obtention/l'accès aux services de base, transport, tourisme et culture</p>	<p>2.4.1. Lancer la Carte Jeune à tarifs préférentiels pour le transport, les centres culturels, les bibliothèques, cinémas, musées, activités culturelles, sportives et ludiques</p> <p>2.4.2. Améliorer et élargir l'offre de vacances et de tourisme pour les jeunes y compris les jeunes filles et les jeunes en situation d'handicap et favoriser l'éco tourisme</p> <p>2.4.3. Créer des dispositifs avantageux pur favoriser le tourisme identitaire des jeunes MRE</p>	<p>2.4.4. Instituer une journée nationale des "Arts et Culture de la jeunesse" pour promouvoir les jeunes talents dans les différentes disciplines artistiques et culturelles</p> <p>2.4.5. Favoriser un système d'échange inter culturels et universitaire entre les jeunes marocains et leurs homologues étrangers, notamment à l'intention des jeunes défavorisés, des jeunes filles et des jeunes en situation d'handicap</p> <p>2.4.6. Promouvoir l'intégration des jeunes à mobilité réduite au sein des établissements de jeunesse et veiller à promouvoir leurs talents artistiques et sportifs</p> <p>2.4.7. Favoriser l'accessibilité des jeunes à mobilité réduite à tous les services publics, de transport et de centres de loisirs</p> <p>2.4.8. Mener des campagnes d'information et de communication pour une participation plus active des jeunes filles dans les centres, maisons et établissements de jeunesse</p>

2.5. Renforcer les services publics ciblant la réduction des comportements à risque

2.5.1. Mettre en place des dispositifs de veille et d'écoute permanente et mobile pour prévenir les comportements à risque des jeunes au niveau local

2.5.2. Renforcer les programmes de lutte contre l'analphabétisme des jeunes

2.5.3. Cibler les campagnes de sensibilisation et d'information contre les risques routiers et le respect du code de la route à l'intention des jeunes

2.5.4. Mettre en place des structures de soutien et de réhabilitation des jeunes en difficulté (jeunes en situation de rue, les mineurs et les jeunes des centres de détention, les jeunes ex-détenus...)

2.5.5. Mettre en place des programmes de lutte contre la criminalité, la délinquance et la consommation de drogues, les violences et la prostitution chez les jeunes et veiller à l'application des sanctions requises

2.5.6. Sensibiliser et informer les jeunes contre le phénomène et les risques de l'immigration irrégulière

Axe 3 : Promouvoir la participation active des jeunes dans la vie sociale, civique et dans la prise de décision

3.1. Renforcer les valeurs citoyennes et identitaires des jeunes

3.1.1. Elaborer des programmes éducatifs portant sur les valeurs traditionnelles et religieuses de tolérance pour protéger les jeunes contre toute exploitation ou déviation portant atteinte à l'identité marocaine

3.1.2. Mettre en place des campagnes de communication et de sensibilisation sociale pour prévenir sur le danger du mariage précoce des petites filles

3.1.3. Mettre en œuvre des dispositifs variés pour qualifier les jeunes en matière de planification familiale saine

3.1.4. Renforcer les capacités des magistrats et des auxiliaires de la justice en matière de mariage des mineurs, et de l'établissement des actes de mariage

3.1.5. Mettre en place des dispositifs incitatifs de solidarité intergénérationnelle pour prodiguer les soins aux jeunes et/ou aux parents en état d'immobilité, d'handicap, etc.

3.1.6. Développer la culture chez les jeunes de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, notamment les plus jeunes

3.1.7. Evaluer et renforcer la justice de la famille et de sa mise en œuvre

3.2. Encourager la participation civique et associative des jeunes

3.2.1. Mettre en place un "Service National de Volontariat pour la Jeunesse" pour promouvoir le travail communautaire des jeunes

3.2.2. Faciliter les procédures de création d'associations et des structures associées pour les jeunes, notamment dans les régions marginalisées et les zones rurales

3.2.3. Créer des mécanismes de coordination entre les associations, les secteurs publics et privé et les communes pour la fourniture des services aux jeunes

3.2.4. Promouvoir la participation des jeunes dans les associations des élèves et étudiants dans les établissements éducatifs, universitaires, et de formations techniques et professionnelles

3.2.5. Promouvoir les plate formes des nouvelles technologies (Internet, média sociaux) pour faciliter l'échange et le partage d'informations entre les structures des jeunes

3.2.6. Accroître et diversifier les sources de financements de projets associatifs et d'intérêt commun organisés par des groupes de jeunes

<p>3.3. Renforcement des capacités associatives des jeunes</p>	<p>3.3.1. Mettre en place des modules de formation, des programmes d'accompagnement, de sensibilisation et de mise à niveau pour les associations jeunes</p> <p>3.3.2. Faciliter les modalités de coopération entre les associations de jeunes résidents et les autres associations des MRE, notamment les associations à vocation rurale</p>	<p>3.3.3. Etablir des mécanismes d'accompagnement des projets associatifs jeunes à travers du mentorat et l'éducation par les pairs, notamment par les associations séniors</p> <p>3.3.4. Mettre en place un organe de coordination au niveau local pour faire bénéficier les associations de jeunes des programmes de renforcement des capacités associatives encourus par les différentes agences, projets et départements de l'Etat</p> <p>3.3.5. Soutenir les associations de promotion des activités citoyennes ciblant les filles, les jeunes femmes et les jeunes en situation d'handicap</p> <p>3.3.6. Soutenir les associations œuvrant dans le cadre des échanges internationaux et de partage de bonnes pratiques citoyennes pour les jeunes</p> <p>3.3.7. Intégrer dans tous les dispositifs de renforcement des capacités une dimension environnementale</p>
<p>3.4. Impliquer les jeunes dans la prise de décision en matière de politiques publiques qui les concernent et dans la gouvernance locale</p>	<p>3.4.1. Soutenir et appuyer la mise en place des conseils locaux, communaux, et provinciaux ainsi que des Comités représentant les jeunes MRE pour une représentativité démocratique dans le CCJAA</p> <p>3.4.2. Appuyer la création du forum national d'ONG pour la jeunesse dont la jeunesse MRE et l'institutionnalisation des mécanismes de consultation formelle et informelle avec les acteurs de la politique nationale</p> <p>3.4.3. Mettre en place des dispositifs pour associer les structures des jeunes dans la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques y compris les jeunes MRE</p>	<p>3.4.4. Mettre en place des programmes de formation, d'information des jeunes sur les modalités d'implication dans les politiques nationales et locales les concernant</p> <p>3.4.5. Accélérer la mise en place du Comité Pour l'Egalité des Chances de la charte communale selon l'approche Genre pour renforcer la participation des jeunes dans la gouvernance locale</p>
<p>3.5. Encourager la participation politique des jeunes</p>	<p>3.5.1. Soutenir des campagnes de sensibilisation et d'information pour inciter les jeunes hommes et les jeunes filles à la participation politique (vote, candidature, observation)</p> <p>3.5.2. Mettre à contribution la société civile et les médias pour la sensibilisation et l'information des jeunes sur les enjeux de la participation politique</p>	<p>3.5.3. Intégrer l'approche démocratie et genre dans les curricula scolaire et éducatifs</p> <p>3.5.4. Mettre en place des législations protégeant la participation démocratique des jeunes selon l'approche genre</p> <p>3.5.5. Activer les différents mécanismes de la participation efficace des jeunes dans la vie politique du pays dans le respect de la parité</p> <p>3.5.6. Mettre en application les articles de la charte communale sur les comités d'équité et d'égalité des chances</p>

Axe 4 : Promouvoir le respect des droits de l'homme

4.1. Promouvoir la vulgarisation sur les Droits de l'Homme

4.1.1. Intégrer l'approche Droits de l'Homme dans les curricula au niveau du cursus scolaire

4.1.2. Rendre obligatoires des connaissances basiques en matière de Droits de l'Homme pour accéder à des postes liés au travail avec des jeunes (enseignants, formateurs, personnel de proximité etc.)

4.1.3. Mettre en place les mesures de protection des Droits Humains de la première et la deuxième génération des MRE.

4.1.4. Organiser des forums régionaux et nationaux pour permettre aux jeunes de discuter des problèmes prioritaires avec des organisations promotrices des Droits de l'Homme

4.1.5. Développer des forums de discussion des jeunes sur les Droits de l'Homme dans les médias nationaux

4.1.6. Mettre en place des capacitations spécifiques en matière de Droits de l'Homme pour les membres du parlement, du système judiciaire et les autorités de police

4.1.7. Promouvoir la culture des droits, des libertés et des obligations

4.2. Mettre en place un cadre juridique et institutionnel pour protéger la liberté d'expression et dénoncer des violations des Droits de l'Homme dans le respect des conventions internationales

4.2.1. Développer une loi qui protège la liberté d'expression en accord avec les traités internationaux

4.2.2. Faciliter et appuyer le recours et l'accès à la Justice des jeunes filles et des jeunes en situation d'handicap pour dénoncer les abus en matière de discrimination.

4.2.3. Mettre en place des structures pour rapporter et communiquer sur les violations des Droits de l'Homme, avec des plateformes accessible par Internet

4.2.4. Appuyer les ONGs de protection des droits de l'homme à favoriser le cadre législatif en matière des droits de la jeunesse

Axe 5 : Renforcer les dispositifs institutionnels de communication, d'information, d'évaluation et de gouvernance		
5.1. Créer de nouveaux outils de communication et d'information	<p>5.1.1. Développer une stratégie de communication sur la SNIJ en organisant une campagne pour changer les priorités déjà établies, rechercher l'adhésion des décideurs à la SNIJ et mobiliser des ressources nouvelles</p> <p>5.1.2. Instituer des caravanes ponctuelles d'information et d'orientation dans les sites marginalisés (quartiers défavorisés, le monde rural, péri urbain) en impliquant tous les acteurs concernés</p>	<p>5.1.3. Créer un livret d'accueil et d'information au niveau territorial rassemblant l'ensemble des dispositifs et des structures de formation, de recherche et d'accès à l'emploi, qui serait diffusé dans tous les points d'accueil, à l'initiative des ministères concernés (Emploi, Formation, Éducation nationale, Enseignement supérieur, Jeunesse, Agriculture et pêche...)</p> <p>5.1.4. Améliorer et organiser l'offre d'information sur Internet et les sites sociaux afin d'offrir une vue globale aux jeunes de l'ensemble de l'information par un travail de concertation de tous les acteurs et d'homogénéisation de tous les sites existants</p> <p>5.1.5. Renforcer et généraliser les forums d'information et d'orientation pour les jeunes dans les établissements scolaires et universitaires</p> <p>5.1.6. Mettre à contribution les médias nationaux et la presse pour informer les jeunes sur les thématiques les concernant dans le cadre de programmes spécifiques</p>
5.2. Repenser l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes	<p>5.2.1. Créer un service public national de l'accueil, information et orientation pour les jeunes, chargé de définir les grands axes de l'orientation, d'animer, et de mettre en œuvre un partenariat fort avec l'ensemble des acteurs éducatifs, sociaux, associatifs et économiques</p> <p>5.2.2. Professionnaliser les acteurs de l'accueil et de l'information par la mise en œuvre de rencontres et de formations et faire de ces conseillers de véritables guides auprès des jeunes</p>	<p>5.2.3. Simplifier et clarifier la lisibilité des services pour les jeunes, en matière d'accueil et d'information à l'orientation en distinguant les particularités de l'offre de services de chaque opérateur (Éducation nationale, Formation, Service public de l'emploi, création d'entreprises, associations) et des résultats qu'ils peuvent en attendre</p> <p>5.2.4. Mutualiser l'ensemble des informations détenues par les professionnels de l'accueil, information et orientation en privilégiant la mise en commun de l'ensemble des ressources en matière d'informations déjà existantes et disposer ainsi d'une information cohérente et pertinente</p>
5.3. Promouvoir la coordination et la cohérence des interventions en faveur des jeunes	<p>5.3.1. Créer une institutions/instance publique ad hoc pour la coordination et la mise en œuvre de la politique de jeunesse, afin de garantir une intégration systématique et efficace de celle-ci dans le système politique national</p> <p>5.3.2. Promouvoir une approche de développement territorial concerté pour définir les priorités, coordonner les outils, les ressources et les actions pour jeunes au niveau du territoire</p>	<p>5.3.5. Développer une approche inter sectorielle de l'éducation, la formation et de l'insertion des jeunes et mutualiser les moyens et les ressources pour l'efficacité des interventions</p> <p>5.3.6. Unifier les politiques de formation et d'insertion à l'échelon national et territorial autour d'objectifs communs afin d'assurer une meilleure cohérence, notamment dans le cadre du projet de la régionalisation avancée</p>

	<p>5.3.3. Identifier et clarifier les responsabilités et les prérogatives entre les différents intervenants en matière de la jeunesse</p> <p>5.3.4. Développer l'arsenal juridique et créer un cadre juridique et institutionnel pour les activités et actions de la jeunesse. (Loi sur la Jeunesse y inclue la jeunesse MRE)</p>	<p>5.3.7. Renforcer l'implication du secteur privé, des ONGs et des élus lors de mise en place des politiques en faveur des jeunes</p> <p>5.3.8. Veiller au renouvellement ou l'extension des structures de participation dans tous les secteurs, et veiller à ce que les jeunes participent dans les stratégies et actions qui visent à opérationnaliser la politique les concernant</p>
<p>5.4. Développer une base de données sur les jeunes et renforcer les dispositifs de gouvernance</p>	<p>5.4.1. Intégrer un module spécifique de la jeunesse dans les enquêtes périodiques de ménages et rendre publiquement disponible (en ligne) les Modems originaux des enquêtes sur les ménages et sur l'emploi pour faciliter davantage l'analyse par des établissements d'universitaire et par des chercheurs</p> <p>5.4.2. Produire des publications spécifiques jeunesse MRE dans divers domaines et réaliser des études scientifiques capables de recenser les jeunes MRE afin d'améliorer leurs conditions de vie</p> <p>5.4.3. Rapport périodique sur les jeunes en situation de risque (situation de rue, en conflit avec la loi, consommation de drogues, VIH, etc.)</p>	<p>5.4.4. Améliorer la disponibilité et l'accès aux données statistiques qui concernent la jeunesse</p> <p>5.4.5. Mettre en place un mécanisme de suivi permettant l'identification et le suivi des trajectoires des jeunes, y compris le suivi sur leur performance dans le marché du travail et leurs accès aux opportunités socio-économiques, et leur participation active, et des autres sujets prioritaires, permettant de faire des propositions pour favoriser l'inclusion des jeunes</p> <p>5.4.6. Introduire à tous les stades de la mise en œuvre de la politique et dans les stratégies sectorielles des objectifs clairs et des indicateurs précis.</p> <p>5.4.7. Développer des indicateurs d'évaluation des stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté, pour y inclure une dimension axée spécifiquement sur les jeunes</p>
<p>5.5. Améliorer les dispositifs de suivi et évaluations des politiques et programmes en faveur des jeunes</p>	<p>5.5.1. Mettre en place des mécanismes d'évaluation d'impact sur la mise en œuvre ou l'élargissement de programmes publics concernant la jeunesse au niveau national et territorial</p> <p>5.5.2. Assurer un système de suivi et d'évaluation en ligne de l'implémentation de toutes les mesures concernant la Stratégie Nationale de la Jeunesse partagé par les acteurs, sur la base des expériences internationales similaires plus récentes</p>	<p>5.5.3. Concevoir et mettre en œuvre une évaluation intégrée de toute orientation politique pour éclairer sur les actions relatives au genre, au budget sensible aux jeunes, l'aide à l'insertion des personnes en situation d'handicap, etc.</p>

